

- VILLE DE FRESNES -  

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  

---

Séance du 8 février 2018

---

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

---

L'an deux mille dix-huit, le huit février mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Dumps, Mme Claire Lefèbre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Tiphaine Husson, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier (à partir du point 4), M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Camille Dubarry-Barbe (à partir du point 4), et M. Kaddour Métir - conseillers.

**Etaient représentés :**

Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Monsieur Philippe Vafiadès  
Madame Evelyne Fournier représentée par Madame Muriel Ethève  
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Josselin Aubry  
Madame Frédérique Pradier représentée par Monsieur Bernard Quéau (jusqu'au point 3)  
Monsieur Renaud Leplat représenté par Madame Françoise Labbé

**Etaient Absents :**

Madame Laurinda Da Silva  
Madame Sandrine Aubert  
Monsieur Georges Kibong-Amira  
Madame Camille Dubarry-Barbe (jusqu'au point 3)

---

Monsieur Bernard Quéau est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I - DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
11/12/17	2017-223	Renonciation au droit de préemption sur une maison d'habitation sise 8, allée Gervaise.	x	x
12/12/17	2017-224	Approbation d'une convention de mise à disposition du centre de loisirs "Le Stade Sud" en vue de l'organisation des formations de BAFA.	La Ligue de l'Enseignement	x
13/12/17	2017-225	Approbation d'un contrat de service de maintenance pour le produit Clarilog Asset View Suite.	Société Clarilog	1 052,40 € / an
14/12/17	2017-226	Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation d'une antenne relais au 17 square du 19 Mars 1962.	Société Bouygues Telecom	9 000 € / an
19/12/17	2017-227	Approbation de l'avenant de résiliation amiable de la convention d'occupation précaire et révocable d'un terrain communal sis chemin de la Tour aux Chartiers.	Collectif Chap'	x
21/12/17	2017-228	Approbation d'une convention de mise à disposition de vaisselle en vue de l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre le dimanche 31 décembre 2017.	Comité des fêtes	x
27/12:17	2017-229	Approbation d'un contrat de maintenance pour l'application internet Indeline.	Société Cegape	7 548 € / an
27/12/17	2017-230	Approbation de la convention pour l'organisation de permanences de conseils aux particuliers dans le domaine de l'urbanisme.	CAUE	x
27/12/17	2017-231	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue Adolphe Kara.	x	x
27/12/17	2017-232	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 2, rue Henri Barbusse.	x	x
27/12/17	2017-233	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier sis promenade du Barrage (lots 208 et 210).	x	x
27/12/17	2017-234	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, rue Henri Barbusse.	x	x
27/12/17	2017-235	Approbation d'un contrat de maintenance pour la maintenance des bornes interactives EK1000 installées dans les écoles de la Ville.	Société IPM France	1 803,60 € pour 2018 et 1 002 € pour 2019
27/12/17	2017-236	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Périquoi du 27 décembre 2017 au 2 janvier 2018 en vue de l'organisation d'un réveillon.	Comité des fêtes	x
04/01/18	2018-1	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".	Mme Chabrèle	467,18 € / mois hors charges

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
08/01/18	2018-2	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'activités de stockage et de bureaux sis 12, rue de Chevilly.	x	x
08/01/18	2018-3	Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux d'activités, une cour privée et un bâtiment sis 4-6, promenade du Barrage (lots 6-7-8-90 et 91).	x	x
09/01/18	2018-4	Approbation d'une convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) pour une pratique artistique (gravure et sculpture).	L'association AVARA	x
15/01/18	2018-5	Approbation d'une convention de mise à disposition de la salle de boxe du gymnase de la Paix afin d'organiser des stages sportifs durant l'année 2017-2018.	Association Boxe Olympique	x
15/01/18	2018-6	Acceptation du don d'un piano.	Mme Lepeuple	x
15/01/18	2018-7	Approbation d'une convention de mise à disposition de la piste du stade de la Paix et de deux vestiaires afin d'organiser un concours comportant des épreuves sportives le 21 mars 2018 de 8h à 12h et les 4 et 5 avril 2018 de 8h à 14h.	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris	x
16/01/18	2018-8	Fourniture de la carte professionnelle des agents de la Police municipale.	Imprimerie nationale	68,14 €
17/01/18	2018-9	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 12, rue Maurice Ténine (lots 52 et 83).	x	x
17/01/18	2018-10	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue du Docteur Schweitzer.	x	x
17/01/18	2018-11	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 15, boulevard Jean Jaurès.	x	x
23/01/18	2018-12	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, rue du Professeur Fleming.	x	x
23/01/18	2018-13	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 32, rue Emile Zola.	x	x
23/01/18	2018-14	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) pour une pratique artistique en relation avec le domaine de la gravure.	Mme Nathalie Da Silva	x
23/01/18	2018-15	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) pour une pratique artistique en relation avec le domaine de la sculpture.	Collège Charcot	x
23/01/18	2018-16	Approbation de la convention de mise à disposition du hall du centre d'art(s) pour une installation artistique et un concert en relation avec les activités pédagogiques de l'Ecole d'art(s).	Association Puce Muse	x
24/01/18	2018-17	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activités sis 30, rue Henri Barbusse (lot 201).	x	x

24/01/18	2018-18	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 76, boulevard Pasteur (lots 182 et 388).	x	x
24/01/18	2018-19	Approbation de la convention de mise à disposition de vaisselle en vue de l'organisation d'une assemblée générale, suivi d'un buffet froid le samedi 3 février 2018 de 13h à 21h à la Grange Dimière.	Le club Soleil d'Automne	x
24/01/18	2018-20	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".	M. et Mme Bazile	454,02 € / mois hors charges
24/01/18	2018-21	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) pour une pratique artistique en relation avec le domaine de la gravure.	Lycée Cherioux	x
24/01/18	2018-22	Modification de la régie d'avances pour les encaissements auprès du service Enfance-jeunesse fixant le minimum d'encaissement à 500 €.	x	x
24/01/18	2018-23	Modification de la régie de recettes instituée pour les encaissements auprès des services de l'Enseignement Enfance-jeunesse exonérant les paiements par CB du seuil minimum de 15 €.	x	x
26/01/18	2018-24	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, avenue de Saint-Exupéry	x	x
30/01/18	2018-25	Approbation de la convention de mise à disposition d'un local dit "Maison des projets" pour la journée du 1er février 2018 de 9h à 20h.	Ecole nationale d'architecture de Paris La Villette	x

## **II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Marché - Titulaire	N° 17048 - Société CECIAA
Intitulé	Fournitures diverses en signalétique, marquage, serrurerie, boucles magnétiques pour travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux dans le cadre de L'ADAP
Durée initiale et reconduction	4 ans fermes à compter du 09/01/2018
Montant du marché	100 000 € hors taxes pour la durée du marché

N° Marché - Titulaire	N° 17056 - Société LES CELLULOSES DE BROCELIANDE
Intitulé	Fourniture de couches pédiatriques jetables (changes complets) et des produits associés pour les établissements municipaux de la petite enfance
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 27/12/2017 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant minimum annuel = 10 000 € H.T. Montant maximum annuel = 34 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17057 - Société TOOTAZIMUT
Intitulé	Sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la ville de Fresnes durant l'année 2018 - Thème "Cinéma"
Durée initiale et reconduction	5 jours en avril 2018
Montant du marché	Montant minimum annuel = 0 €s H.T. Montant maximum annuel = 36 660 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17059 - Société TOOTAZIMUT
Intitulé	Sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la ville de Fresnes durant l'année 2018 - Thème "Patrimoine"
Durée initiale et reconduction	5 jours en mai 2018
Montant du marché	Montant minimum annuel = 0 € H.T. Montant maximum annuel = 32 812 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17060 - Société TOOTAZIMUT
Intitulé	Sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la ville de Fresnes durant l'année 2018 - Thème "Mer et Equitation"
Durée initiale et reconduction	5 jours en mai 2018
Montant du marché	Montant minimum annuel = 0 € H.T. Montant maximum annuel = 38 414 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17061 - Société TOOTAZIMUT
Intitulé	Sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la ville de Fresnes durant l'année 2018 - Thème "Sous la voute céleste"
Durée initiale et reconduction	5 jours fin mars ou début avril
Montant du marché	100 000 € hors taxes pour la durée du marché

N° Marché - Titulaire	N° 17079 - Société BLEU CITRON
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Magyd Cherfi"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 31 mars 2018
Montant du marché	5 275 € TTC

N° Marché - Titulaire	N° 17080 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de service Arpege Diffusion abonnement courriels et SMS
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	3 314,42 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 17081 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de maintenance des logiciels Concerto V5, module de pointage, interface comptable et interface Sepa
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	8 150,05 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 17082 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de service Espace Famille
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	9 771,41 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 17083 - Société ARPEGE
Intitulé	Contrat de maintenance des logiciels Adagio V5, Melodie V5, Alto V5, Alto guichet, Maestro V5, Soprano V5 AE/GR et Ibemol
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	5 412,58 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 17085 - Société CLARILOG
Intitulé	Contrat de maintenance du logiciel Clarilog
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	877 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 18001 - Société LE RAT DES VILLES
Intitulé	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle "Le Déluge"
Durée initiale et reconduction	Date de représentation : 11 mars 2018
Montant du marché	2 500 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18002 - Société CEGAPE
Intitulé	Contrat de maintenance de l'application interne Indeline applicatif permettant de gérer le risque chômage pour les établissements territoriaux en auto-assurance
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 - Reconductible 3 fois
Montant du marché	6 290 € H.T. par an

N° Marché - Titulaire	N° 18003 - Société IPM France
Intitulé	Maintenance de bornes interactives EK 1000 installées dans les écoles
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2018 pour 9 bornes 2 ans à compter du 01/01/2018 pour 5 bornes
Montant du marché	1 503 € H.T. en 2018 835 € H.T. en 2019

### **III - AVIS SUR L'ADHÉSION DU TERRITOIRE 11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR AU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion du Territoire 11 Grand Paris sud Est Avenir au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne.

### **IV - APPROBATION DE LA CHARTE RELATIVE AU DISPOSITIF DES CONTENEURS ENTERRÉS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE, VALOPHIS HABITAT ET LA VILLE DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **21 voix pour et 11 abstentions**, d'approuver la charte relative au dispositif des conteneurs enterrés et a autorisé Madame la Maire à la signer.

### **V - AVIS SUR L'APPROBATION DE L'AVENANT N°7 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA CONCLU AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°7 à la convention de concession d'aménagement conclue avec la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes sur la Z.A.C Charcot-Zola.

### **VI - ECOLE D'ART(S) – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les termes du règlement intérieur de l'école d'art(s) et a autorisé Madame la Maire à le signer.

### **VII - ECOLE D'ART(S) - AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE D'ACQUERIR UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en place d'un nouveau mode de paiement par carte bancaire pour l'école d'art(s).

### **VIII - ÉCOLE D'ART(S) – ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉCOLES D'ART TERRITORIALES DE PRATIQUES AMATEURS (ANEAT)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) en tant que membre actif pour une cotisation annuelle de 200 euros et de dire que la Ville sera représentée par la Directrice de l'école d'art(s) en exercice, conformément aux statuts de cette association.

## IX - PERSONNEL COMMUNAL – RECENSEMENT DE LA POPULATION – COORDONNATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de désigner un coordonnateur et six agents recenseurs pour l'opération de recensement au titre de l'année 2018, et de fixer leurs rémunérations respectives, d'une part, en fonction de la dotation forfaitaire de l'INSEE et du nombre de logements à recenser, et, d'autre part, au prorata du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements collectés, sur la base suivante : par bulletin individuel : 1,72 € par feuille de logement : 1,13 €.

## X - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet et d'un poste de rédacteur à temps non complet (50 %) au tableau des effectifs du personnel de la Ville portant le tableau des effectifs du personnel de 626 à 628.

## XI- VŒU D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a demandé, **par 19 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions**, le maintien de la Commune comme socle de l'intercommunalité au sein d'établissements publics de coopération intercommunale librement consentis, le maintien de l'ensemble des départements, une Métropole fondée sur la volonté des communes pouvant intégrer d'autres collectivités, et une concertation des habitants et des élus locaux concernés au sujet de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

**La séance est levée à vingt heures vingt**

Fresnes, le 13 FEV 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,  
Marie CHAVANON



*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*



- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 22 mars 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, Mme Annette Perthuis, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, Mme Claire Lefèbvre, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Laurinda Da Silva, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Tiphaine Husson, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

Monsieur Josselin Aubry représenté par Brigitte Gautier-Tironneau  
Monsieur Michel Souillac représenté par Madame Annette Perthuis  
Monsieur Richard Doms représenté par Monsieur Jean-Jacques Um  
Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Madame Evelyne Fournier  
Monsieur Philippe Lecomte représenté par Madame Sabine Brunet-Diné  
Madame Joanna Daquo représentée par Monsieur Régis Oberhauser  
Madame Françoise Labbé représentée par Monsieur Renaud Leplat  
Madame Frédérique Pradier représentée par Monsieur Bernard Quéau  
Monsieur Didier Rychter représenté par Madame Sandrine Aubert

---

Madame Evelyne Fournier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal a été approuvé.

**II - DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
05/02/18	2018-26	Renonciation au droit de préemption sur un local commercial et un parking sis 26, rue Henri Barbusse (lots 1 et 674).	x	x
05/02/18	2018-27	Approbation de l'avenant n°2 au bail commercial conclu le 25 juin 2012 pour les locaux sis 1, square du 19 Mars 1962.	Société Le Vin en Soi	x
08/02/18	2018-28	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 68, rue Emile Zola et 12, rue du Docteur Charcot (lots 1078 et 1177).	x	x
08/02/18	2018-29	Décision retirée (doublon).	x	x
08/02/18	2018-30	Décision retirée (doublon).	x	x
08/02/18	2018-31	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, boulevard Jean Jaurès.	x	x
08/02/18	2018-32	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 44, rue du Professeur Einstein.	x	x
08/02/18	2018-33	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de gravure de l'Ecole d'arts.	Mme Marie DENIS	x
12/02/18	2018-34	Approbation d'une convention de prêt pour une exposition intitulée "Les pionnières "C'était son combat. C'est le nôtre" du 12 février au 10 mars 2018.	Centre Hubertine Auclert	x
12/02/18	2018-35	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 72 à 106, rue Emile Zola (lots 22, 46 et 1021).	x	x
12/02/18	2018-36	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier-séchoir sis 52-82, avenue de la Division Leclerc (lots 5025 et 5112).	x	x
19/02/18	2018-37	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 24, rue du Professeur Bergonié.	x	x
19/02/18	2018-38	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 22, rue Lina.	x	x
21/02/18	2018-39	Approbation de la convention de location pour les locaux sis 2, allée du Colonel Rivière.	Valophis Habitat	x
23/02/18	2018-40	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 62, avenue Saint-Exupéry.	x	x

27/02/18	2018-41	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue Frédéric Mistral.	x	x
05/03/18	2018-42	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 32, avenue du 8 Mai 1945.	x	x
05/03/18	2018-43	Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 1, place Pierre et Marie Curie et 4, rue de Chevilly	MNFCT	x
05/03/18	2018-44	Approbation d'une convention de mise à disposition du stade Gaston Roussel en vue de l'organisation d'un tournoi de football	Association ARC EN CIEL DOM 94	x
05/03/18	2018-45	Approbation d'une convention de mise à disposition du boulodrome en vue de l'organisation d'un tournoi régional de pétanque (triplette) le samedi 2 juin 2018.	L'Ecole sportive des sourds de Vitry	x
06/03/18	2018-46	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, allée Gervaise (lot n° 30).	x	x

### **III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Marché - Titulaire	N° 18013 - IMPRESARIA
Intitulé	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle "SAMUELE"
Durée initiale et reconduction	A compter de la signature jusqu'au solde des comptes de la représentation. Spectacle le 9 mars 2018
Montant du marché	920 euros net

N° Marché - Titulaire	N° 18015 - PASA MUSIC INC.
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "MEHDI CAYENNE"
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 9 mars 2018
Montant du marché	1080 euros net

N° Marché - Titulaire	N° 18017 - CHANTAL et BERNADETTE ASBL
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "LA CONVIVIALITE"
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 17 mars 2018
Montant du marché	3 400 euros net

N° Marché - Titulaire	N° 18021 - ASSOCIATION FUNKY LADIES
Intitulé	Contrat de cession du spectacle images d'Antoinette Gomis
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 13 avril 2018
Montant du marché	2080 euros net

### **IV - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018. Elle expose les priorités du budget pour l'exercice 2018 et les recettes et dépenses budgétaires pour chacune des sections. Elle présente notamment l'ensemble des investissements structurants prévus pour l'année 2018. Puis, les différents groupes prennent la parole et un débat s'ensuit.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'exercice 2018.

#### **V - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA GESTION D'UN JARDIN PARTAGÉ ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET L'ASSOCIATION LE GERMINAL LG**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la gestion d'un jardin partagé entre la ville de Fresnes et l'association Le Germinal LG, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

#### **VI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ CAPEXO POUR UNE ACTIVITÉ DE STOCKAGE ET MÛRISSAGE DE FRUITS ET LÉGUMES À CHEVILLY-LARUE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par 26 voix pour, 7 contre et 2 abstentions, de donner un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement de la société CAPEXO sise 32, avenue Georges Guynemer à Chevilly-Larue pour une activité de stockage et de mûrissement de fruits et légumes transmis le 23 janvier 2018 par le Préfet du Val-de-Marne.

#### **VII - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FINANCIER À CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE L'HAY-LES-ROSES POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de préfinancement à conclure avec la commune de l'Hay-les Roses et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

#### **VIII - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ORBIVAL**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a désigné, par 21 voix pour, 10 contre et 4 abstentions, M. Josselin Aubry en qualité de représentant titulaire de la Ville, et M. Régis Obehauser en qualité de représentant suppléant de la Ville, au sein de l'association Orbival.

#### **IX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES (SIESCSD) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVÊTEMENTS MURAUX ET DE SOL DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DANS LES DEUX GYMNASES DU SIESCSD**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur des travaux de peinture et de revêtements muraux et de sol, a désigné la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**X - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ÉQUIPEMENT D'UNE SALLE DEDICÉE A LA MÉDIATION NUMÉRIQUE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour l'équipement d'une salle dédiée à la médiation numérique à la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin sis 26, rue Maurice Ténine pour un montant le plus élevé possible et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

**XI- CRÉATION DU COMITÉ DE DIRECTION ARTISTIQUE DE L'ESPACE D'ART CHAILLIOUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **21 voix pour, 11 contre et 3 abstentions**, de créer le Comité de direction artistique de l'Espace d'art Chaillieux.

**XII - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la création d'un poste d'animateur territorial de catégorie B au tableau des effectifs du personnel de la Ville, portant ainsi le tableau des effectifs du personnel de 628 à 629.

**XIII - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET DE CATÉGORIE A AU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES, DU COMMERCE, DE L'ÉVÈNEMENTIEL, DES CONSEILS CONSULTATIFS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, RATTACHÉ A LA DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

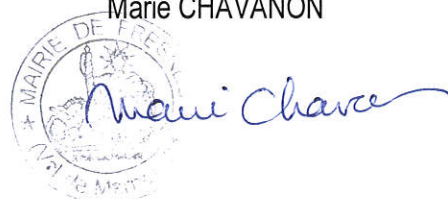
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **21 voix pour, 10 contre et 4 abstentions**, d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, qui pourrait être pourvu par un agent contractuel conformément à la réglementation.

**La séance est levée à 23h**

Fresnes, le 26 MARS 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,  
Marie CHAVANON



The image shows a blue ink signature of Marie Chavanon over a circular official stamp of the Mairie de Fresnes. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FRESNES' and '121'.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 12 avril 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, Monsieur Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, Monsieur Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, Monsieur Richard Domsps, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Tiphaine Husson, Madame Françoise Labbé, Madame Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, Monsieur Didier Rychter, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira (jusqu'au point 9), M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

M. Bruno Khélifi représenté par Monsieur Jean-Jacques Um  
Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Monsieur Philippe Vafiadès  
Mme Laurinda Da Silva représentée par Madame Evelyne Fournier  
M. Denis Helbling représenté par Cécilia Vala  
Madame Joanna Daquo représentée par Brigitte Gautier-Tironneau  
Mme Camille Dubarry-Barbe représentée par M. Bernard Quéau  
M. Georges Kibong-Amira représenté par Madame Frédérique Pradier (à partir du point 10)

---

Madame Cécilia Vala est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I - DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
12/03/18	2018-47	Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle (création et animation des ballons) pour le carnaval du 27 avril 2018.	Agence N	900 €
12/03/18	2018-48	Approbation d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle déambulatoire pour le carnaval du 27 avril 2018.	Association ACIDU	2 162,75 €
12/03/18	2018-49	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 29, rue Auguste Daix et 37-41, avenue du Parc des Sports (lot 1638).	x	x
12/03/18	2018-50	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 28, avenue de la Mairie et 3, rue des Marronniers.	x	x
12/03/18	2018-51	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 20, rue Lina.	x	x
13/03/18	2018-52	Décision retirée (doublon).	x	x
16/03/18	2018-53	Modification de la régie de recettes instituée pour les encaissements auprès des services de l'école d'arts.	x	x
20/03/18	2018-54	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 14, rue du Professeur Einstein.	x	x
22/03/18	2018-55	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 8, rue Hélène Boucher.	x	x
23/03/18	2018-56	Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 38, rue de la Garenne.	M. Mme Zitouni	800 € / mois hors charges
26/03/18	2018-57	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 17, rue de Montjean.	x	x
26/03/18	2018-58	Approbation d'une convention d'abonnement à la mise à jour Oracle pour la maintenance de licences spécifiques complètes (LSC) Oracle.	Société ARPEGE	1 957,48 € / an
26/03/18	2018-59	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 3-5, rue Jules Ferry (lots 231, 179 et 84).	x	x
27/03/18	2018-59	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement voiture sis 1A, rue Jean Moulin (lots 8 et 52).	x	x

## II - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 17071 - M.B.P.S.
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des bornes rétractables et portiques de la Ville
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 28/03/2018 Reconductible 3 fois
Montant du marché	Montant forfaitaire annuel : 2 436 euros hors taxes, pour les prestations de maintenance préventive. Sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 euros hors taxes, pour les prestations de maintenance corrective.

N° Marché - Titulaire	N° 18024 - Association MON GRAND L'OMBRE
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "TAMAO" et atelier bruitage
Durée initiale et reconduction	3 représentations du spectacle : le 04/04/2018 11 heures d'intervention en milieu scolaire
Montant du marché	Spectacle : 3 402 € Interventions : 1 112,59 €

## III - RAPPORT 2018 SUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **29 voix pour et 6 abstentions**, a pris acte de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

## IV - BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à **l'unanimité**, d'autoriser une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2018, et de dire que le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 2 497 265,24 euros, et que l'excédent de fonctionnement sera repris en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 628 052,76 euros.

## V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2017 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **28 voix et 7 abstentions**, de reconduire les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 2017 pour 2018 à l'identique, et ainsi, de les fixer comme suit : taxe d'habitation : 24,36 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties part communale : 23,21 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,44 %.

## VI - REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS – EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à **l'unanimité**, de reprendre partiellement la provision pour risques relative aux contentieux d'urbanisme à hauteur de 18 000 €, et de reprendre en totalité la provision pour risques constituée pour pallier un éventuel déficit de la Z.A.C Charcot Zola soit 4 000 €.



## VII - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 21 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention**, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté, et dont la balance générale se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	45 139 792,76	43 511 740,00
	Section d'investissement	10 048 015,45	8 235 426,93
Reports de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		1 628 052,76
	Section d'investissement		2 497 265,24
	<b>Total</b>	<b>55 187 808,21</b>	<b>55 872 484,93</b>
Restes à réaliser	Section d'investissement	1 803 556,83	1 118 880,11
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	45 139 792,76	45 139 792,76
	Section d'investissement	11 851 572,28	11 851 572,28
	<b>Total cumulé</b>	<b>56 991 365,04</b>	<b>56 991 365,04</b>

## VIII - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de fixer le montant des subventions accordées en 2018 aux associations conventionnées à la somme totale de 1 091 000 euros répartie comme suit :

Amicale du personnel des services municipaux	55 000 euros
Association amicale sportive de Fresnes	176 000 euros
Association Vallée-aux-Renards animation	336 000 euros
Maison des jeunes et de la culture	330 000 euros
Mission locale – Point information jeunesse	61 000 euros
Association Fresnes service	29 000 euros
Association Coup de pouce	23 000 euros
Association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées	68 000 euros
Association la Croix rouge	13 000 euros

Et d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées à l'Amicale du personnel des services municipaux, l'association Amicale sportive de Fresnes, l'association Vallée-aux-Renards animation, la Maison des jeunes et de la culture, la Mission locale Bièvre Val-de-Marne, la Mission locale – Point information jeunesse, l'association Fresnes services, l'association Coup de pouce, l'association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées et l'association la Croix rouge.

## IX - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE À VALOPHIS HABITAT POUR UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION SIS 2 AVENUE DE LA PAIX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé **à l'unanimité**, de rejeter la demande d'attribution d'une surcharge foncière d'un montant de 310 000 euros présentée par Valophis Habitat pour le projet envisagé de construction d'une soixantaine de logements au 2 avenue de la Paix.

**X - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES PROPRES AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain et de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique pour l'achat de 4 véhicules propres.

**XI - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU GYMNASE PERIQUOI ET DE L'ÉCOLE LES CAPUCINES AINSI QUE POUR LE RACCORDEMENT DE CES BÂTIMENTS AU RÉSEAU DE CHALEUR AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fond d'Investissement Métropolitain et de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique pour l'opération de réhabilitation thermique du gymnase Périquoi et de l'école Les Capucines.

**XII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SQUARE PARTAGÉ ENTRE LE GROUPE SCOLAIRE MONNET-MARGUERITES ET LA POPULATION AU TITRE DE L'AIDE REGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de l'aide aux 100 quartiers innovants et écologiques pour la création d'un square partagé entre le groupe scolaire Monnet Marguerites et la population.

**XII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES (SIESCSD) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES PORTES, PORTAILS AUTOMATIQUES ET BARRIÈRES LEVANTES AFFÉRENTS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET À CEUX DU SIESCSD**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur la maintenance préventive et corrective des portes, portails automatiques et barrières levantes, afférents aux bâtiments communaux et à ceux du SIESCSD, a désigné la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**XIV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES (SIESCSD) POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA FOURNITURE DE LAMPES ET LUMINAIRES LED, DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET DE BLOCS AUTONOMES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (B.A.E.S), BLOCS D'AMBIANCE ET ACCESSOIRES S'Y RATTACHANT**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur la fourniture de lampes et luminaires led, de matériels électriques et de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (B.A.E.S), blocs d'ambiance et accessoires, a désigné la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**XV - APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU FOYER DES ANCIENS PAR LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de transfert de gestion du Foyer des Anciens au profit du Centre communal d'action sociale et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XVI- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, pour le versement de la prestation de service unique pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XVII - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANCAISE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention passée avec la Croix-Rouge Française pour l'accueil à titre gracieux de personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence situé au 2, avenue de la Cerisaie à Fresnes, dans le cadre de ses ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques dans la limite du capacité d'accueil des ateliers hebdomadaires et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**La séance est levée à 22h03**

Fresnes, le  6 AVR 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,  
Marie CHAVANON



*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 21 juin 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier (jusqu'au point 11), M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

Monsieur Richard Doms représenté par Monsieur Bruno Khélifi  
Monsieur Jean-Jacques Bridey représenté par Monsieur Henri Israël  
Madame Laurinda Moreira Da Silva représentée par Madame Muriel Ethève  
Monsieur Denis Helbling représenté par Monsieur Alain Perrigault  
Madame Tiphaine Husson représentée par Monsieur Josselin Aubry  
Madame Joanna Daquo représentée par Madame Brigitte Gautier-Tironneau  
Madame Frédérique Pradier représentée par Monsieur Renaud Leplat (à partir du point 12)  
Monsieur Didier Rychter représenté par Madame Françoise Labbé  
Madame Sandrine Aubert représentée par Madame Cosnier  
Madame Camille Dubarry-Barbe représentée par Monsieur Bernard Quéau

#### **Etait absent :**

Monsieur Georges Kibong-Amira

---

Monsieur Josselin Aubry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Monsieur Jean-Jacques UM, 1<sup>er</sup> Adjoint, élu à l'unanimité.

Mme la Maire informe l'assemblée de sa décision de décharger de ses fonctions la Directrice générale des services.

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2018**

Le procès-verbal a été approuvé.

**II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
27/03/18	2018-60	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement voiture sis 1A, rue Jean Moulin (lots 8 et 52).	x	x
06/04/18	2018-61	Approbation d'une convention de prestation d'un événement sur le thème de la photographie à la bibliothèque municipale du 12 mai au 2 juin 2018.	M. Romuald AVET	x
11/04/18	2018-62	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire du carnaval du 27 avril 2018.	La Croix-Rouge Française	x
12/04/18	2018-63	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 55, rue du Professeur Einstein.	x	x
12/04/18	2018-64	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et deux emplacements voiture sis 1A, rue Jean Moulin (lots 17, 92 et 93).	x	x
13/04/18	2018-65	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 15 bis, avenue de la République.	x	x
18/04/18	2018-66	Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 11, rue Julien Chaillieux.	M. Patrick SIMON	300 €/mois hors charges
20/04/18	2018-67	Renonciation au droit de préemption urbain sur un immeuble à usage commercial sis 4, avenue Edouard Herriot (lot n°14000).	x	x
20/04/18	2018-68	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un box-garage sis 76, boulevard Pasteur (lots 185, 391 et 415).	x	x
20/04/18	2018-69	Approbation d'un contrat pour une ligne de trésorerie interactive.	Caisse d'Epargne et de Prévoyance	2 000 000 €
26/04/18	2018-70	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 7, rue des Groux.	x	x
26/04/18	2018-71	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sis 8, allée Elisabeth Leduc, 11, avenue du Parc des Sports et rue Auguste Daix	Société ARPEGE	1 957,48 € / an

26/04/18	2018-72	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation et une dépendance sises 16, rue du Professeur Bergonié.	x	x
26/04/18	2018-73	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, rue du Professeur Fleming.	x	x
26/04/18	2018-74	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25, rue des Glacières.	x	x
26/04/18	2018-75	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 17, rue Albert Thomas.	x	x
02/05/18	2018-76	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 28, rue des Anémones.	x	x
02/05/18	2018-77	Approbation d'une convention de prêt de l'exposition itinérante "Noms de l'abolition" du 10 au 26 mai 2018	Association CM98	x
02/05/18	2018-78	Approbation de l'avenant n°1 au bail administratif pour le local sis 7, square du 19 Mars 1962	S.I.S.I.D	x
15/05/18	2018-79	Approbation de la convention d'occupation de la salle multisports du gymnase de la Paix.	Association ACMEF	x
15/05/18	2018-80	Approbation d'un contrat de tir de feu d'artifice dans le cadre de la fête de la Ville le samedi 23 juin 2018.	Société Prestatech Artifices	12 760 € T.T.C
15/05/18	2018-81	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, rue des Oeillets.	x	x
15/05/18	2018-82	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 30, avenue Saint-Exupéry.	x	x
15/05/18	2018-83	Modification de la régie de recettes instituée pour les encaissements auprès des services de l'école d'arts.	x	x
24/05/18	2018-84	Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de dépendances du domaine public sis 2, avenue du Parc des Sports.	MJC	x
28/05/18	2018-85	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage commercial sis 2, rue du Docteur Charcot	x	x
30/05/18	2018-86	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 5-9, avenue du Parc des Sports et 69-71, boulevard Jean Jaurès (lot n° 99).	x	x
30/05/18	2018-87	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 45, rue du Professeur Einstein.	x	x
30/05/18	2018-88	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 14, rue de la Garenne.	x	x
30/05/18	2018-89	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 17, rue du Docteur Emile Roux.	x	x
07/06/18	2018-90	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation et d'une dépendance sise 25, rue Jules Guesde.	x	x
07/06/18	2018-91	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue Cité Jeanne d'Arc.	x	x
07/06/18	2018-92	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement voiture sis 1A, allée du Capitaine Dupont (lots 15 et 83).	x	x
07/06/18	2018-93	Approbation d'un contrat de maintenance pour un service de télésurveillance.	Société LOGETEL	1 789,12 € / an
08/06/18	2018-94	Approbation d'une convention de prestations permettant l'organisation de formation sur le territoire communal	CNFPT	en fonction des prestations

11/06/18	2018-95	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, rue des Marronniers.	x	x
11/06/18	2018-96	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 8, boulevard Jean Jaurès.	x	x

### **III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Marché - Titulaire	N° 18011 - Société ECOGOM
Intitulé	Prestations de maintenance préventive et corrective, d'entretien et de mise en conformité des aires de jeux extérieures de la Commune.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 23/05/2018 - Reconductible 3 fois par période de 12 mois.
Montant du marché	Montant de la maintenance préventive : 3 754,00 euros par an Pour la maintenance corrective, l'entretien et la mise en conformité : sans montant minimum - montant maximum annuel : 30 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18014 - ACE HYGIENE
Intitulé	Prestations de dératisation, traitement anti-souris, désinsectisation des volants et rampants.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 3/05/2018 - Reconductible 3 fois par période de 12 mois.
Montant du marché	Pour les 2 campagnes préventives : 3 500 € par an Pour les interventions ponctuelles et appro en produits : sans montant minimum - montant maximum annuel : 5 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18020 - Société France PROPRE NET
Intitulé	Nettoyage de 2 parkings publics souterrains Saint-Eloi et Charcot-Zola.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/07/2018 - Reconductible 3 fois par période de 12 mois.
Montant du marché	9 289,52 euros H.T. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 18022 - Société PREST AGENCY
Intitulé	Organisation de la fête de l'été 2018.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 02/05/2018 jusqu'au 23 juin 2018.
Montant du marché	95 851,75 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18023 - Société LOOPGRADE
Intitulé	Services d'accompagnement aux services de communications électroniques : assistance à la définition de l'architecture fonctionnelle du système d'information (SI), assistance a maitrise d'ouvrage (AMOA), assistance au pilotage du projet et prestations de métrologie / supervision / sécurité.
Durée initiale et reconduction	Du 08/07/2015 au 31/12/2018 - Groupement de commandes via le SIPPEREC.
Montant du marché	13 527,50 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18025 - Société GAM ANNECY
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique musique.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 09/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 1 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18026 - Librairie LE ROI LIRE
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique Ethnologie - Conte - Philologie - Littérature française et étrangère - Géographie.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 07/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 5 100 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18027 - Librairie COMPAGNIE
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque Thématique Philosophie - Religion - Sociologie - Sciences politiques - Economie - Droit - Beaux Arts - Arts du spectacle.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 07/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 7 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18028 - Société COLIBRIJE
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique : Informatique - Sciences de l'information - Enseignement, concours et parascolaire - Langues et FLE - Biologie, botanique, zoologie - Mathématiques, physique, chimie - Médecine - Techniques - Techniques appliquées (620) - Cuisine - Histoire - Bandes dessinées - Techniques décoratives - Actualités - Offices jeunesse - Livres neufs soldés.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 09/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 22 400 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18029 - Librairie INKEPIT
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique : Psychologie - Sports et loisirs - Romans jeunes
Durée initiale et reconduction	De la notification le 07/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 4 200 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18030 - Librairie CHANTELIVRE
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique : Albums.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 09/04/2018 jusqu'au 31/12/2018.
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 10 500 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18031 - Librairie LA PASSERELLE
Intitulé	Fourniture de livres non scolaires pour les besoins des collections de la bibliothèque. Thématique : Romans
Durée initiale et reconduction	De la notification le 07/04/2018 jusqu'au 31/12/2018
Montant du marché	Sans montant minimum - Montant maximum : 9 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18032 - ARPEGE
Intitulé	Convention d'abonnement à la mise à jour ORACLE.
Durée initiale et reconduction	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 - Renouvelable 3 fois.
Montant du marché	1 631,23 euros H.T. par an.



#### **IV - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le compte de gestion au titre de l'exercice 2017 établi par le comptable du Trésor public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **V - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **20 voix pour et 12 voix contre**, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017.

#### **VI - MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SÉJOUR SUR LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'instituer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le barème est fixé comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif Commune	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	0,23 €	2,53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

#### **VII - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE A L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) POUR L'ANNEE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de prendre acte du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France.

### VIII - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de prendre acte du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.

### IX - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE POUR LE PRET CONTRACTÉ PAR L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT – TOIT ET JOIE – AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DESTINÉ À LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS RUE AUGUSTE DAIX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 000 000 euros, souscrit par l'entreprise sociale Toit et Joie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72548 et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

### X - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **23 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions**, d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) et a désigné, par **22 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions**, de désigner M Aubry en tant que représentant titulaire de la Ville et M. Régis Oberhauser en tant que représentant suppléant.

### XI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ) VAL-DE-BIEVRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **28 voix pour et 6 abstentions**, de désigner M. Kaddour Métir en tant que représentant titulaire de la Commune au sein du CLLAJ Val-de-Bièvre et Mme Cécilia Vala en qualité de représentant suppléant.

### XII - APPROBATION DU CONTRAT DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN PAR LA GÉOTHERMIE POUR LE GYMNASÉ PÉRIQUOI

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le contrat d'engagement de raccordement du gymnase Périquoï au service de la distribution publique de chaleur de la ville de Fresnes et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

### XIII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RÉSEAU SECONDAIRE POUR UN BÂTIMENT À RACCORDER À UN RÉSEAU DE CHALEUR VALORISANT PLUS DE 50% D'ENR

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention faite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif d'aides financières pour les travaux d'adaptation de chaufferies à énergie fossile en vu d'un raccordement à un réseau de chaleur valorisant plus de 50% d'EnR&R et sollicite son soutien pour un montant maximum, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout acte portant exécution de cette demande de subvention.

**XIV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SQUARE PARTAGÉ ENTRE L'ÉCOLE MONNET-MARGUERITES ET LA POPULATION AU TITRE DE L'AIDE RÉGIONALE « PLAN VERT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE »**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France au titre de l'aide « Plan vert en Île-de-France ».

**XV - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA GESTION D'UN JARDIN PARTAGÉ ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET L'ASSOCIATION LE GERMINAL POUR UN TERRAIN SIS RUE DE LA TOUR AUX CHARTIERS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention relative à la gestion d'un jardin partagé entre la ville de Fresnes et l'association Le Germinal et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XVI - APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES ÉCOLES DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la Charte d'utilisation des ressources informatiques et des systèmes d'information des écoles de Fresnes.

**XVII - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de fixer les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables aux différents types de dispositifs publicitaires comme suit :

Type de dispositifs	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	15,30 € / m <sup>2</sup>	18 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques > 50 m <sup>2</sup>	30,60 € / m <sup>2</sup>	36 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	45,90 € / m <sup>2</sup>	54 € / m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques > 50 m <sup>2</sup>	91,80 € / m <sup>2</sup>	108 € / m <sup>2</sup>
Enseignes de moins de 7 m <sup>2</sup>	Exonérées	Exonérées
Enseignes entre 7,01 m <sup>2</sup> et 12 m <sup>2</sup>	15,30 € / m <sup>2</sup>	18 € / m <sup>2</sup>
Enseignes entre 12,01 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	30,60 € / m <sup>2</sup>	36 € / m <sup>2</sup>
Enseignes > 50 m <sup>2</sup>	61,20 € / m <sup>2</sup>	72 € / m <sup>2</sup>

**XVIII - APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public communal comme suit :

TARIFS CHANTIER			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Emprise de chantier sur la voie publique	M <sup>2</sup>	Jour	1 €
Base de vie	M <sup>2</sup>	Mois	30,50 €

Installation de palissades et d'échafaudages	Mètre linéaire	Mois	12,10 €
Installation de palissades et d'échafaudages pour un projet comprenant la création de logements sociaux	Mètre linéaire	Mois	6,10 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons...)	M <sup>2</sup>	A la création	138 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons...) pour un projet comprenant la création de logements sociaux	M <sup>2</sup>	A la création	69 €
Stationnement d'engins de chantier	unité	Jour	41 €
Installation de bulles de vente	M <sup>2</sup>	Mois	34 €
Installation de panneaux publicitaires	Mètre linéaire	Mois	34 €
TARIFS VOIRIE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement	2 emplacements	Jour	20,50 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire	1 emplacement	Jour	10,50 €
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	2 emplacements	jour	10 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	1 emplacement	Jour	5 €
TARIFS COMMERCE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Terrasses	M <sup>2</sup>	An	51 €
Extensions de commerces sur trottoir	unité	An	25,50 €
Etalages commerciaux	M <sup>2</sup>	An	61 €
Commerces ambulants	1 installation / semaine	An	889,50 €
Commerces ambulants	2 installations / semaine	An	1 787,50 €
Commerces ambulants	3 installations / semaine	An	2 546 €
Commerces ambulants	4 installations et plus / semaine	An	3 183 €
TARIFS EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Cirques	Forfait	Jour	153 €
Installations foraines	M <sup>2</sup>	Jour	127,50 €
Emplacement de ventes au déballage (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	10,50 €
Emplacement de ventes au déballage organisé par un conseil de quartier (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	5,10 €
Emplacement pour les manifestations village gourmand, et marché de Noël	Mètre linéaire	Jour	21,50 €
Marionnettes	Forfait	Jour	65,50 €

TARIFS SPECIFIQUES			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Local RATP	M <sup>2</sup>	Mois	6,50 €
Tournage film	Forfait	Demi-journée	386,50 €

### **XIX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour et 14 voix contre**, de donner un avis favorable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme

### **XX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ GREENYARD FRESH FRANCE POUR UNE ACTIVITÉ DE STOCKAGE ET MÛRISSAGE DE FRUITS ET LÉGUMES A CHEVILLY-LARUE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 24 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions**, de donner un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement de la société GREENYARD FRESH FRANCE sise 15 boulevard du Delta à Chevilly-Larue pour une activité de stockage et de mûrissage de fruits et légumes, transmis le 17 avril 2018 par le Préfet du Val-de-Marne.

### **XXI - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CENTRE C.C.A.S ET LE SIESCSD POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA LOCATION-MAINTENANCE DES MOTEURS D'IMPRESSION (COPIEURS ET IMPRIMANTES)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Fresnes, le C.C.A.S et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur la location-maintenance des moteurs d'impression, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

### **XXII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE C.C.A.S ET LE SIESCSD POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PAPIERS REPROGRAPHIQUES, DE SUPPORTS GRANDS FORMATS POUR TRACEUR ART GRAPHIQUE, ET DE PAPIERS ET ENVELOPPES AVEC EN-TÊTE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Fresnes, le C.C.A.S et le SIESCSD pour la conclusion d'un marché public portant sur pour la conclusion d'un marché public portant sur la fourniture de papiers reprographiques, de supports grands formats pour traceur art graphique et de papiers et enveloppe avec en-tête, de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**XXIII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis favorable à la demande d'Ile-de-France Mobilités, en date du 17 avril 2018, d'inclure le territoire de Fresnes dans le périmètre de réflexion pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique.

**XXIV - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL POUR LES ANNÉES 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention**, d'approuver la convention à laquelle est annexé le Projet Educatif Territorial de la ville de Fresnes, pour les années scolaires 018/2019 2019/2020 et 2020/2021 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

**XXV - PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES DES ENFANTS – POSSIBILITÉ DONNÉE AUX AGENTS RELEVANT DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE RÉGLER PAR CESU « AIDE À LA PARENTALITÉ 6-12 ANS»**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'extension du paiement des prestations périscolaires par le biais des CESU aux enfants âgés jusqu'à 12 ans dont un des parents est en activité au ministère des finances et des comptes publics ou au ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique et remplit les conditions d'attribution.

**XXVI - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONCTIONNEMENT**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 26 voix pour et 6 voix contre**, d'approuver les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires.

**XXVII - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de fixer les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

Catégories	Tranche de QF	Prix du repas	Prestation d'encadrement du repas des enfants ayant un PAI alimentaire
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	1,20 €	0,90 €
	2	1,50 €	1,15 €
	3	2,10 €	1,55 €
	4	3,00 €	2,15 €
	5	4,05 €	3,10 €
	6	5,10 €	3,85 €
	7	5,90 €	4,45 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes (hors ULIS)		7,10 €	5,35 €
Repas occasionnel		5,90 €	

Enseignant assurant la pause méridienne	Indice inférieur à 466 (bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'Education nationale)	1,80 €
	Indice supérieur ou égal à 474	3,05 €
Enseignant n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur à 474	3,80 €
	Indice supérieur ou égal à 474	4,90 €
Personnel communal n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur ou égal à 430	2,80 €
	Indice compris entre 431 et 540	3,60 €
	Indice supérieur ou égal à 540	4,50 €

#### **XXVIII - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs mensuels des accueils périscolaires maternels et élémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

Taux de participation par tranche de QF		Accueil du matin 7h30 à 8h20	Accueil 16h30 à 17h30	Accueil 17h30 à 19h00
Tranche 1	0,50	7,50 €	11,75 €	11,75 €
Tranche 2	0,55	8,25 €	12,93 €	12,93 €
Tranche 3	0,65	9,75 €	15,28 €	15,28 €
Tranche 4	0,75	11,25 €	17,63 €	17,63 €
Tranche 5	0,82	12,30 €	19,27 €	19,27 €
Tranche 6	0,90	13,50 €	21,75 €	21,75 €
Tranche 7	1	15,00 €	23,50 €	23,50 €
Tarif occasionnel		3,50 €	4,00 €	4,00 €

#### **XXIX - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer, les tarifs des accueils de loisirs maternels et élémentaires les mercredis et pendant les congés scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

Mercredis et Vacances scolaires			
Catégories		Tarif journalier	Tarif journalier (sans repas ni goûter)
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	3,30 €	2,45 €
	2	4,20 €	3,20 €
	3	5,70 €	4,35 €
	4	8,05 €	6,00 €
	5	10,85 €	8,20 €
	6	13,70 €	10,30 €

	7	15,90 €	11,90 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes		18,30 €	13,70 €
Catégories		Veillées	Nuitées
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	1,50 €	4,25 €
	2	1,90 €	5,40 €
	3	2,60 €	7,40 €
	4	3,65 €	10,45 €
	5	4,90 €	14,10 €
	6	6,20 €	17,80 €
	7	7,15 €	20,80 €

### **XXX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL-DE-MARNE - RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour et 1 abstention**, d'approuver la convention à passer entre la commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne - région Paris Île-de-France et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

### **XXXI - MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DES TROIS CONSEILS DE QUARTIER**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la nouvelle délimitation des trois conseils de quartier.

### **XXXII - APPROBATION DE LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la charte des conseils de quartier.

### **XXXIII - PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION POUR LE SERVICE D'ASSISTANTE SOCIALE POUR LE PERSONNEL**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention d'adhésion pour le service d'assistante sociale pour le personnel entre la Ville et l'Etablissement public territorial et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

### **XXXIII - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, la création de 57 postes, ainsi que la suppression de 79 postes au tableau des effectifs, portant ainsi le tableau des effectifs du personnel de 630 à 608.

### **XXXV - PERSONNEL COMMUNAL – AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la modification du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel de la ville de Fresnes, à



compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, en modifiant les 17<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> cycles de travail et en créant les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> cycles, figurant sur l'avenant n°12, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à le signer.

### XXXVI - ÉCOLE D'ART(S) – PARTICIPATION DES ÉLÈVES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs de l'école d'art(s) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

Les participations des élèves de plus de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre, à savoir les communes de : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, seront appliquées comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle Plus de 21 ans
7	75,35 €	226,05 €
6	63,40 €	190,20 €
5	54,60 €	163,80 €
4	44,25 €	132,75 €
3	36,90 €	110,70 €
2	29,80 €	89,40 €
1	24,30 €	72,90 €

Les participations des élèves de moins de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT grand-Orly Seine-Bièvre, à savoir les communes de : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, seront appliquées comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle Moins de 21 ans
7	43,30 €	129,90 €
6	37,35 €	112,05 €
5	32,90 €	98,70 €
4	27,75 €	83,25 €
3	24,00 €	72,00 €
2	20,45 €	61,35 €
1	17,80 €	53,40 €

Les participations des élèves des autres communes seront appliquées comme suit :

Elèves résidant en dehors des communes de Grand - Orly Seine Bièvre	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
Elèves ayant une activité salariée à Fresnes	75,35 €	226,05 €
Elèves de moins de 21 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans inclus	86,60 €	259,80 €
Autres élèves	194,00 €	582,00 €

Les participations des élèves fréquentant plusieurs cours seront appliquées comme suit :

- Elèves inscrits à 2 ateliers hebdomadaires : participation annuelle au 2<sup>ème</sup> cours égale à 25% de la participation annuelle demandée pour le 1<sup>er</sup> cours
- Elèves inscrits à 3 ateliers hebdomadaires : participation annuelle aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cours égale à 50% de la participation annuelle demandée pour le 1<sup>er</sup> cours

Les deuxième enfants et suivant(s) d'une même fratrie bénéficieront d'une réduction de 20% sur leur participation annuelle.

Les participations horaires des élèves pour le suivi d'un stage seront appliquées comme suit :

Elèves de moins de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2,55 €
Elèves de plus de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,55 €
Elèves de moins de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,55 €
Elèves de plus de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	4,55 €

### XXXVII - ÉCOLE D'ART(S) – APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES CHARCOT ET FROMOND POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions de partenariat définissant les modalités d'organisation au sein de l'école d'art(s), d'ateliers de pratique artistique, intitulés « Option Arts Plastiques », avec les collèges Charcot et Fromond pour l'année scolaire 2018/2019 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à les signer.

### XXXVIII - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA EST PARISIEN POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN DIFFUS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **28 voix pour et 6 abstentions**, d'approuver la convention de partenariat pour l'amélioration de l'habitat avec l'association Soliha est parisien et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**La séance est levée à vingt-deux heures et trente neuf minutes.**

Fresnes, le 22 JUN 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,  
Marie CHAVANON



*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 4 octobre 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbvre, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, Mme Camille Dubarry-Barbe (à partir du point 7), et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

M. Bruno Khélifi représenté par M. Jean-Jacques Um  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par M. Henri Israël  
M. Philippe Lecomte représenté par Mme Claire Lefèbvre  
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Muriel Ethève  
M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala  
M. Régis Oberhauser représenté par Mme Annette Perthuis  
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau  
Mme Joanna Daquo représentée par M. Josselin Aubry  
Mme Sandrine Aubert représentée par M. Didier Rychter  
M. Kaddour Métir représenté par Mme Bent Nebi Adda

#### **Etaient absents :**

Mme Camille Dubarry-Barbe (jusqu'au point 6)  
M. Georges Kibong-Amira

---

Madame Sabine Brunet-Diné est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 22 MARS, 12 AVRIL ET 21 JUIN 2018**

Les procès-verbaux ont été approuvés.

**II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
14/06/18	2018-97	Souscription d'un contrat d'assurance annulation intempéries concernant les fêtes de l'été des 16 et 23 juin 2018.	Société Sarre et Moselle	2 867 € TTC
14/06/18	2018-98	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activités sis 89, boulevard Jean Jaurès (lots 4 et 25).	x	x
14/06/18	2018-99	Approbation du contrat n°22926-94 FRES pour la maintenance du progiciel "L@ billetterie spectacle" et du matériel associé.	Société Ressources SI	2 776,80 € TTC
15/06/18	2018-100	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement voiture sis 1, rue Maurice Ténine (lots 1021 et 1052).	x	x
15/06/18	2018-101	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire de la fête de quartier de l'AVARA du samedi 16 juin 2018.	La Croix-Rouge Française	x
18/06/18	2018-102	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire de la fête de l'été du samedi 23 juin 2018.	La Croix-Rouge Française	x
18/06/18	2018-103	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire du feu d'artifice du samedi 23 juin 2018.	La Croix-Rouge Française	x
19/06/18	2018-104	Approbation d'un contrat pour la maintenance des modules logiciel ELISA et ELISA SMS du Centre municipal de santé.	Société Infosanté	5 713,63 € TTC
19/06/18	2018-105	Approbation d'une convention de mise à disposition de la piste du stade de la Paix et de deux vestiaires pour l'organisation d'un concours d'épreuves sportives le 19 juin 2018 et les 30 et 31 octobre 2018.	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
27/06/18	2018-106	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25, rue Brulart.	x	x
27/06/18	2018-107	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lot 12).	x	x
27/06/18	2018-108	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, avenue Saint Exupéry.	x	x
03/07/18	2018-109	Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 18, rue Emile Zola.	M. et Mme ADELAIDE	700 € / mois hors charges

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
03/06/18	2018-110	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, rue du Coteau.	x	x
06/07/18	2018-111	Approbation de l'abonnement de la Commune au service d'assistance et de veille juridique.	Société Edition WEKA	8 473,04 € TTC
06/07/18	2018-112	Renonciation au droit de préemption urbain un local à usage commercial sis 14, rue du Docteur Charcot	x	x
09/06/18	2018-113	Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 14, rue Emile Zola.	M. et Mme BOUCHERIE	400 € / mois hors charges
11/07/18	2018-114	Approbation d'une convention pour la mise à disposition des terrains de tennis en gazon synthétique du 25 juin au 15 juillet 2018.	Association EIBAD	x
16/07/18	2018-115	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking intérieur sis 12, rue Maurice Ténine (lots 33 et 103).	x	x
17/07/18	2018-116	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 10, rue de la Terrasse.	x	x
19/07/18	2018-117	Approbation du contrat n°2018/07/1474 GF pour la maintenance du progiciel CIVIL NET FINANCES.	Société CIRIL	11 313,60 € T.T.C
03/08/18	2018-118	Approbation d'une convention de mise à disposition de dépendances du domaine public pour des travaux de confortement de la voirie des Frères Lumière.	Société Bouygues	x
06/08/18	2018-119	Approbation d'une convention d'occupation précaire pour des locaux situés 3, square du 19 mars 1962.	Société Générale	1 400 € / mois
07/08/18	2018-120	Approbation d'une convention de mise à disposition des gymnases Charcot et de la Paix pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association EIBAD	x
07/08/18	2018-121	Approbation d'une convention de mise à disposition des gymnases Barbara, de la Paix et Pasteur pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association sportive internationale GOJU RYU	x
07/08/18	2018-122	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix - Salle de DOJO pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association sportive PFTEAM	x
07/08/18	2018-123	Approbation d'une convention de mise à disposition du terrain de football du stade de la Paix pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association KREOPOT	x
07/08/18	2018-124	Approbation d'une convention de mise à disposition du terrain de la Cerisaie - Pas de Tir - pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association Les Archers Fresnois	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
07/08/18	2018-125	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix - Salle de DOJO pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association AIKI-CLUB	x
07/08/18	2018-126	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association AN HADERIEN	x
08/08/18	2018-127	Approbation d'une convention de mise à disposition des terrains de tennis du stade Gaston Roussel pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	ASCCR	x
08/08/18	2018-128	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	A.D.P.E.D	x
08/08/18	2018-129	Approbation d'une convention de mise à disposition des gymnases de la Paix et Barbara pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association PRIMADAL	x
08/08/18	2018-130	Approbation d'une convention de mise à disposition des gymnases Barbara et Saint-Exupéry pour l'organisation d'activités sportives et compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association PENCAK SILAT PANGLIPUR	x
21/08/18	2018-131	Approbation de la vente aux enchères de matériels : - Renault Express immatriculé 9098 PC 94 - Renault Master immatriculé 401 WL 94.	x	x
23/08/18	2018-132	Approbation de la convention pour le prêt de l'exposition "Doux rêveurs" du 28 septembre au 30 octobre 2018 à la bibliothèque municipale.	Département du Val-de-Marne	x
24/08/18	2018-133	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1, allée du Capitaine Dupont (lots n°635 et 71).	x	x
24/08/18	2018-134	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 2, Cité de Montjean (lot n°1).	x	x
24/08/18	2018-135	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise rue Emile Zola et rue du Regard.	x	x
24/08/18	2018-136	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un débarras sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc, rue Edouard Herriot et 16, rue Henri Barbusse (lots n°12081 et 12215).	x	x
24/08/18	2018-137	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue de l'Aqueduc.	x	x
24/08/18	2018-138	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 21, rue Roger Salengro.	x	x
24/08/18	2018-139	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1A, rue Jean Moulin (lots n°625 et 56).	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
24/08/18	2018-140	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 10, rue des Jacinthes.	x	x
24/08/18	2018-141	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 42, rue du Professeur Einstein.	x	x
24/08/18	2018-142	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1A, rue Jean Moulin (lots n°64 et 57).	x	x
03/09/18	2018-143	Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 2, avenue du Parc des Sports du 1er septembre 2018 au 31 août 2021.	Association URBAN TALENT	x
06/09/18	2018-144	Approbation du renouvellement de bail pour la mise à disposition de locaux sis 13, square du 19 mars 1962 du 1er août 2018 au 31 juillet 2024.	Centre hospitalier Paul Guiraud	61 267,99 € hors charges / an
07/09/18	2018-145	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire lors du forum des associations qui se tiendra le samedi 8 septembre 2018.	La Croix-Rouge Française	x
18/09/18	2018-146	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement en duplex et un garage sis 4, rue de la Terrasse.	x	x
19/09/18	2018-147	Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux pour des bureaux sis 7, square du 19 Mars 1962.	C.C.A.S	x
24/09/18	2018-148	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 32. rue du Professeur Schweitzer.	x	x

### **III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Marché - Titulaire	N° 18004 - Société Île-de-France Diffusion
Intitulé	Fourniture de vêtements de travail et équipements protection individuels(EPI) pour les agents de la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 07/08/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum. Montant maximum annuel 18 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18005 - Société Île-de-France Diffusion
Intitulé	Fourniture de chaussures de travail pour les agents de la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 31/07/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum. Montant maximum annuel 15 000 euros € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18006 - Société SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers scolaires.
Durée initiale et reconduction	A compter de la date de notification le 27/07/2018 jusqu'au 31/12/2020.
Montant du marché	Sans minimum Montant maximum 114 000 € H.T. sur la durée du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 18006 - Société SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers scolaires.
Durée initiale et reconduction	A compter de la date de notification le 27/07/2018 jusqu'au 31/12/2020.
Montant du marché	Sans minimum. Montant maximum 114 000 € H.T. sur la durée du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 18008 - Société SIMIRE
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers de restauration scolaire.
Durée initiale et reconduction	A compter de la date de notification le 27/07/2018 jusqu'au 31/12/2020
Montant du marché	Sans minimum Montant maximum 15 000 € H.T. sur la durée du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 18009 - Société SEREM
Intitulé	Fourniture et livraison de mobiliers de bureaux.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 13/08/2018 jusqu'au 31/12/2020.
Montant du marché	Sans minimum. Montant maximum 54 000 € H.T. sur la durée du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 18016 - Société PEINTURES PARIS SUD
Intitulé	Travaux de peinture et de revêtements muraux et de sols dans les bâtiments de la Ville et les deux gymnases du syndicat intercommunal SIESCSD.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 07/07/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Pour la ville : sans montant minimum - Montant maximum annuel : 100 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18034 - Société AGRIGEX ENVIRONNEMENT
Intitulé	Aménagement d'un espace vert partage - Espace Charcot-Zola.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 05/07/2018 jusqu'au 31/10/2018.
Montant du marché	Montant minimum 214 488,37 € TTC, le montant maximum ne saurait dépasser de 15 % ce montant.

N° Marché - Titulaire	N° 18036 - Compagnie "COUP DE POKER"
Intitulé	Contrat de cession de spectacle avec apport en coproduction pour le spectacle "Anguille sous roche".
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 9 février 2019.
Montant du marché	5 800 € TTC.

N° Marché - Titulaire	N° 18039 - LE DECOR DE L'ENVERS
Intitulé	Convention de résidence pour le spectacle avec apport en coproduction et 5 concerts hors les murs "L'armée de joie".
Durée initiale et reconduction	5 concerts hors les murs durant la saison 2018-2019.
Montant du marché	2000 € TTC.

N° Marché - Titulaire	N° 18041 - A.D.L. PRODUCTIONS
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du concert de Nicolas JULES.
Durée initiale et reconduction	Concert le 6 avril 2019.
Montant du marché	2 750 € TTC.



N° Marché - Titulaire	N° 18042 - Société LOGETEL
Intitulé	Contrat de maintenance du logiciel ATLANT - Logiciel de télésurveillance gérant toutes les alarmes de la ville.
Durée initiale et reconduction	Du 1er juin 2018 au 31/12/2018 puis renouvelable annuellement du 1er janvier au 31/12 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	1 490,93 € H.T. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 18043 - Société RESSOURCES SI
Intitulé	Contrat de services pour la maintenance du progiciel "Billetterie théâtre" et pour l'imprimante à billets de spectacles installée à la Grange Dimière.
Durée initiale et reconduction	Du 17/06/2018 au 31/12/2018 puis renouvelable annuellement du 1er janvier au 31/12 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	2 314 € H.T. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 18044 - Société INFOSANTE
Intitulé	Contrat de maintenance pour le logiciel "ELISA-ELISA SMS" du Centre municipal de santé.
Durée initiale et reconduction	Du 1er/08/2018 au 31/12/2018 puis renouvelable annuellement du 1er janvier au 31/12 jusqu'au 31/12/2021.
Montant du marché	4 761,36 € H.T. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 18046 - Compagnie OCTAVIO
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "King Lear Remix" .
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 30 novembre 2018.
Montant du marché	3 500 € H.T (non soumis à la TVA).

N° Marché - Titulaire	N° 18047 - Compagnie SUBLIMINATI CORPORATION
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La Calaca".
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 29 septembre 2018.
Montant du marché	3 135,70 € H.T. (non soumis à la TVA).

N° Marché - Titulaire	N° 18056 - Société CIRIL
Intitulé	Contrat de maintenance du progiciel CIVIL NET FINANCES.
Durée initiale et reconduction	Du 14/07/2018 au 31/12/2018 - Reconductible annuellement par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2022.
Montant du marché	9 428 € H.T. par an.

N° Marché - Titulaire	N° 18057 - Compagnie NARCISSE THEATRE
Intitulé	Convention de coproduction et cession pour le spectacle "Humilies et Offenses".
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 2 février 2019.
Montant du marché	7 582,70 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18058 - Compagnie F2F MUSIC
Intitulé	contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les goguettes en trio mais a quatre".
Durée initiale et reconduction	Spectacle le 8 décembre 2018.
Montant du marché	3 500 € H.T.

#### **IV - AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner au comptable du Trésor public de Fresnes une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour la durée du mandat sur l'ensemble des titres émis.

#### **V - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE POUR LE PRÊT CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIERE 3F AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE DESTINÉ À L'ACHAT EN VEFA DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total de 2 594 000 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

#### **VI - RÉAMÉNAGEMENT DE NEUF GARANTIES D'EMPRUNT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ACCORDÉES AU GROUPE VALOPHIS HABITAT**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par le groupe Valophis Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 20 901 661,52 euros, selon les conditions référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées », et ce, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment les avenants aux conventions de garantie d'emprunts qui seront passés entre la Commune et l'organisme garanti.

#### **VII - VŒU CONTRE LA PRIVATISATION DU GROUPE AÉROPORTS DE PARIS (ADP)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 21 voix pour, 10 contre et 3 abstentions**, de s'opposer à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens et demande, en conséquence, que le projet de privatisation du groupe ADP soit retiré.

#### **VIII - MODIFICATION DES STATUTS DU SIFUREP ET ADHÉSION DES COMMUNES DE CHÂTILLON, MONTROUGE ET MÉRY-SUR-OISE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'adhésion des communes de Châtillon, Montrouge et Méry-sur-Oise, au SIFUREP, ainsi que la modification des statuts du SIFUREP modifiant sa forme juridique en syndicat de communes.

**IX - MISE EN PLACE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER ET APPROBATION DE LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la charte de végétalisation de l'espace public communal de la ville de Fresnes, ainsi que le permis de végétaliser, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdits documents.

**X - APPROBATION DE LA PROMESSE DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE V 147 SISE 2 BOULEVARD PASTEUR À LA SEMAF**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 26 voix pour, 7 contre et 1 abstention**, de désaffecter et de déclasser la parcelle cadastrée section V n°147 sise 2 boulevard Pasteur abritant actuellement le marché sud interviendra avant le 30 avril 2020, d'approuver le projet de promesse de vente entre la commune de Fresnes et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Fresnes (SEMAF) pour une partie de la parcelle cadastrée section V n°147 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite promesse et tout acte à intervenir qui ne modifie pas les conditions substantielles de la cession.

**XI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION POUR LE PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU QUARTIER DES GROUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la Z.A.C du quartier des Groux.

**XII - PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT ENREGISTREMENT DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ GREENYARD FRESH FRANCE POUR UNE ACTIVITÉ DE MÛRISSAGE DE FRUITS AU SEIN DE LA ZONE EURODELTA DU M.I.N DE RUNGIS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation de l'arrêté préfectoral n°2018/2438 en date du 16 juillet 2018 portant enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement - Société GREENYARD FRESH FRANCE, zone Eurodelta - 15, boulevard du Delta du M.I.N de Rungis.

**XIII - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 19 voix pour, 14 contre et 1 abstention**, d'émettre un avis favorable avec les réserves suivantes sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement :

- les pages 9 et 10 du document d'orientation devront reprendre les objectifs de production de logement inscrits au Plan Local d'urbanisme, à savoir la production de 100 logements neufs par an dont 34% de logements sociaux.
- Les acteurs du P.M.H.H veilleront à la mise en place de moyens financiers adaptés pour la réalisation des actions arrêtés.

Et a émis les remarques suivantes :

- Le P.M.H.H ne pourra être réussi qu'à la condition que les moyens financiers soient mis en œuvre avec une législation adaptée. En effet, la loi égalité et citoyenneté et le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sont en contradiction avec cet effort nécessaire de la mise en œuvre du logement pour tous.

En premier lieu, parce que la première loi flèche le logement social pour les plus démunis alors que 70% de la population francilienne y est éligible, et, de ce fait contrevient à la mixité sociale. En second lieu, parce que le deuxième projet de loi, en l'état actuel, oblige à vendre le patrimoine social qui est un patrimoine commun, financé par tous.

- La logique adoptée par consensus par la MGP, consistant à récolter par questionnaires les politiques de l'habitat de chacune des communes, fixe les objectifs de production assignés aux territoires en poursuivant les tendances existantes pourtant pointées dans le diagnostic. De ce fait, ces objectifs contreviennent en partie aux orientations visant à les corriger. Certes, cette logique respecte chacune des communes, mais elle ne permet pas d'avoir une réflexion approfondie sur un rééquilibrage à l'échelle métropolitaine, particulièrement pour ce qui concerne le logement social, l'hébergement et l'accueil des gens du voyage, mais aussi pour les jeunes, les privés d'emploi, les personnes en situation de handicap et les retraités.

- La durée d'élaboration n'est pas compatible avec une concertation des populations de la métropole, les privant des temps d'explications, d'appropriation et de participation à la définition des orientations et des objectifs qui les concernent pourtant au premier chef.

#### **XIV - AVIS SUR LE PROJET DE CESSION DE 36 LOGEMENTS ET DE 30 PARKINGS SIS 11 RUE DES FRÈRES LUMIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 22 voix pour, 6 contre et 6 abstention**, de donner un avis défavorable sur la cession par la société Immobilière 3F de 36 logements et 30 parkings situés 11 rue des Frères Lumière.

#### **XV - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2018-2019 ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA VILLE DE FRESNES PORTANT SUR UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EXCLUS TEMPORAIREMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention partenariale 2018-2019 entre le collège Charcot, le collège Saint Exupéry, le collège Fromond, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Fresnes relative à la mise en place du dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

#### **XVI- APPROBATION DE LA CONVENTION 2018-2019 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EXCLUS TEMPORAIREMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention 2018-2019 à intervenir avec la Ligue de l'enseignement 94 pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

## **XVII - APPROBATION DU TARIF D'OCCUPATION DE L'ENSEMBLE DES GYMNASES ET STADES COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le tarif des locations de l'ensemble des gymnases communaux pour les manifestations exceptionnelles pour les personnes morales uniquement, comme suit :

- 555 euros par jour d'occupation ;
- 250 euros pour le dépôt de garantie.

De facturer aux bénéficiaires les coûts en personnels dans les cas où l'intervention des services municipaux serait requise pour l'aménagement des lieux, calculés sur la base des heures effectuées.

De n'appliquer ce tarif qu'aux personnes morales de droit privé, à l'exception des associations fresnoises à but non lucratif pour l'organisation de manifestation pour leur propre compte et dans le cadre de leur objet social.

D'approuver les tarifs des locations des gymnases communaux et stades pour une pratique sportive régulière à partir de ce jour définis comme suit :

Tarifs horaire pour des mises à dispositions ponctuelles :

- 25 euros/heure pour les personnes morales à but lucratif fresnoises ;
- 30 euros/heure pour les personnes morales à but lucratif non fresnoises.

Tarifs annuels pour une mise à disposition hebdomadaire des équipements, dans la limite de huit heures hebdomadaires :

- 2 500 euros/an pour les personnes morales à but lucratif fresnoises ;
- 3 500 euros/an pour les personnes morales à but lucratif non fresnoises.

Tarif annuel pour une mise à disposition hebdomadaire aux établissements scolaires extérieurs à la ville ou non gérés par la collectivité, calculé comme suit :

**Nombre de classe X 3,25 (nombre moyen d'heures d'enseignement EPS par classe) X 30 (nombre moyen de semaines de location par an) X 10 euros (tarif horaire maximum)**

---

*12 (coefficient pondérateur).*

D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer toute convention à intervenir pour l'occupation des gymnases et des stades à titre onéreux.

## **XVIII - APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la charte d'utilisation des équipements sportifs municipaux et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

## **XIX - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LE MULTI-ACCUEIL DE LA CERISAIE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds de rééquilibrage territorial avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour le multi-accueil de la Cerisaie et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

## **XX - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XXI - APPROBATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU NOMBRE DE PLACES DE LA MINI-CRÈCHE DE LA PEUPLERAIE ET DE LA DEMANDE D'AIDE À L'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet d'extension du nombre de places de la mini-crèche de la Peupleraie et la demande d'aide à l'investissement faite auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XXII - PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE VACATAIRES ET FIXATION DE LEUR RÉMUNÉRATION**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 22 voix pour et 12 abstentions**, d'approuver le recrutement de vacataires pour les besoins ponctuels des services information et communication et pour l'espace d'art Chaillioux, de fixer la rémunération des vacataires pour le service information et communication, à la mission, sur la base d'un taux horaire en fonction de leur qualification, entre 10,47 euros et 11,83 euros et celle des vacataires pour l'espace d'art Chaillioux, à la mission, sur la base d'un taux horaire brut de 11,83 euros.

**XXIII - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE BILLET POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de prestation de service de billetterie avec la société France Billet qui entrera en vigueur à compter de la saison 2018-2019 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XXIV - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ RELATIVE À LA COUVERTURE VACCINALE GRATUITE À PARTIR DE 6 ANS ET POUR LES PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2018 à conclure avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant versement d'une subvention de 10 000 € et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

**La séance est levée à 22h12**

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Fresnes, le - 8 OCT 2018

La Maire,  
Marie CHAVANON



*Marie Chavanon*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*  
*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 15 novembre 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala (sauf point 22), Mme Sabine Brunet-Diné, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, Mme Sandrine Aubert, M. Georges Kibong-Amira, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

M. Alain Perrigault représenté par Mme Cécilia Vala  
M. Josselin Aubry représenté par M. Kaddour Métir  
Mme Bent Nebi Adda représentée par M. Richard Doms  
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Evelyne Fournier  
M. Denis Helbling représenté par Mme Annette Perthuis  
Mme Tiphaine Husson représentée par M. Régis Oberhauser  
Mme Joanna Daquo représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau  
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Bernard Quéau  
M. Didier Rychter représenté par Mme Françoise Labbé

#### **Etaient absents :**

M. Jean-Jacques Bridey  
Mme Camille Dubarry-Barbe

---

Monsieur Renaud Leplat est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
28/09/18	2018-149	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin (lots 630 et 61)	x	x
04/10/18	2018-150	Acceptation d'un don de jouets (playmobil)	Playmobil Funpark	1 000€
04/10/18	2018-151	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Charcot pour l'organisation d'une manifestation de danse hip-hop du 12 octobre 2018 au 15 novembre 2018	Association Urban Talent	x
11/10/18	2018-152	Approbation d'une convention de mise à disposition des terrains de pétanque, tennis et rugby stade Gaston Roussel et les gymnases de la Paix, Charcot, Pasteur et St Exupéry	Association Amicale et Sportif de Fresnes	x
11/10/18	2018-153	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix et du gymnase Barbara afin d'organiser des activités sportives et de compétitions durant l'année 2018-2019 du 1 septembre 2018 au 7 juillet 2019	Association sportive de la Maitrise du Yoga Relaxation et Respiration	x
11/10/18	2018-154	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Monod pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année 2018-2019 pour la danse	Association Isannabelle Danse	x
11/10/18	2018-155	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix pour le prêt d'équipements sportifs en rapport avec la boxe pour l'année scolaire 2018-2019	Association Boxe Olympique	x
11/10/18	2018-156	Approbation d'une convention de mise à disposition des gymnases de la Paix, Barbara et Pasteur afin d'organiser des activités sportives et de compétitions durant l'année 2018-2019	Association Un Enfant dans la Ville	x
15/10/18	2018-157	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix pour le prêt d'équipements sportifs afin de pratiquer du sport d'opposition pour l'année scolaire 2018-2019	Association sportive SAGATEAM	x
15/10/18	2018-158	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année scolaire 2018-2019 pour la pratique du sport d'opposition .	Association Fédération Française de Sport aux Ministères	x
15/10/18	2018-159	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Saint Exupéry et du gymnase Barbara pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année scolaire 2018-2019 pour la pratique des sports fitness et de la danse	Association sportive Luvdance	x



18/10/18	2018-160	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année scolaire 2018-2019 pour la pratique de la boxe	Association sportive Urban Training System	x
18/10/18	2018-161	Approbation d'une convention de mise à disposition du stade Gaston Roussel terrain n°2 pour le prêt d'équipements sportifs pour la pratique du foot	Association Arc-en-Ciel	x
18/10/18	2018-162	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année scolaire 2018-2019 afin de pratiquer du handisport	Association Alpha Loisirs	x
18/10/18	2018-163	Approbation d'une convention de mise à disposition du stade Roussel terrain n° 1 pour le prêt d'équipement sportif pour l'année scolaire 2018-2019 afin de pratiquer du football	La direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
22/10/18	2018-164	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara pour le prêt d'équipements sportifs pour l'année 2018-2019 afin de pratiquer de la danse portugaise	Association Franco-Portugaise Provincias de Portugal	x
22/10/18	2018-165	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix afin d'organiser des activités sportives et de compétitions du 1er septembre 2018 au 7 juillet 2019	Association sportive Urban Talent	x
24/10/18	2018-166	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 59, avenue du Parc des Sports et 69-71, boulevard Jean Jaurès (lot n°95)	x	x
24/10/18	2018-167	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 75-77, avenue de la Liberté (lot n°28)	x	x
24/10/18	2018-168	Renonciation au droit de préemption urbain sur un immeuble de logement sis 1, rue Moulinot	x	x
25/10/18	2018-169	Acceptation du don d'une boîte à livres	Maurice Chaillou	x
25/10/18	2018-170	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Pasteur pour le prêt d'équipements sportif pour l'année 2018-2019 afin de pratiquer du Tae Kwondo.	Association Dendrobates	x
15/10/18	2018-171	Approbation d'une convention de mise à disposition du terrain de la Cerisaie pour un pas de tir sur l'année scolaire 2018-2019	Association Les Archers Fresnois	x

## II - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 18018 - Société EIFFAGE ENERGIE ILE DE France
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes incendie des bâtiments de la Ville et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Haÿ-les-Roses (SIESCSD).
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 21/09/2018 - Reconductible 2 fois par période de 12 mois.
Montant du marché	Pour la maintenance préventive 11 403,58 € H.T. Pour la maintenance corrective : Sans montant minimum - Montant maximum annuel 30 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18019 - Société EIFFAGE ENERGIE ILE DE France
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage des bâtiments de la Ville et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Haÿ-les-Roses (SIESCSD).
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 21/09/2018 - Reconductible 2 fois par période de 12 mois.
Montant du marché	Pour la maintenance préventive 4 269,38 € H.T. Pour la maintenance corrective : Sans montant minimum - Montant maximum annuel 15 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18035- Société JEK INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT
Intitulé	Mission de maitrise d'œuvre pour la création d'un accueil unique à l'Hôtel de Ville.
Durée initiale et reconduction	A compter de la notification le 03/10/2018 jusqu'à la réception des travaux (phase de parfait achèvement incluse). Ouverture de l'accueil prévue pour le deuxième trimestre 2020.
Montant du marché	61 440 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18037 - ATELIER B+D
Intitulé	Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de deux salles de classe à l'école Robert Doisneau.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 24/09/2018 jusqu'à la réception des travaux prévue pour le 30/06/2019.
Montant du marché	21 600 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 18038 - Société France PUBLICATIONS
Intitulé	Fourniture et gestion d'abonnements à des titres de presse et des périodiques destinés à la bibliothèque et aux services de la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2019. Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 2 000 € H.T. Montant maximum annuel : 22 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18048 - Société CAP MONDE
Intitulé	Accord-cadre multi-attributaires pour l'organisation de sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 24/10/2018. Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum annuel. Montant maximum annuel : 180 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18049 - Société TOOTAZIMUT
Intitulé	Accord-cadre multi-attributaires pour l'organisation de sorties scolaires avec nuitées pour les enfants du cycle 3 des écoles publiques de la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 24/10/2018. Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum annuel. Montant maximum annuel : 180 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18050 - AGENCE GRAND PUBLIC
Intitulé	Mission de diagnostic et d'accompagnement dans la mise en œuvre de rencontres citoyennes.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 13/09/2018 à fin février 2019.
Montant du marché	123 600 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18054 - SASU DELTEXPLAN
Intitulé	Mission OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination - pour les travaux de rénovation du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 10/10/2018 à fin des travaux premier trimestre 2019.
Montant du marché	20 955 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18059 - ASSOCIATION FESTIVAL DE MARNE
Intitulé	Convention de réalisation d'un spectacle en commun rassemblant les artistes Hugh Coltman précédé de Samy Decoster dans le cadre du Festival de Marne.
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 13 octobre 2018.
Montant du marché	6 000 € nets (non soumis à la TVA).

N° Marché - Titulaire	N° 18060 - THEATRALES CHARLES DULLIN ET COMPAGNIE AKSELERE (Producteurs)
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La maison du grand père, ou est-il ?".
Durée initiale et reconduction	4 représentations du 16 au 17 novembre 2018.
Montant du marché	2969,03 € T.T.C + reversement demie recette.

N° Marché - Titulaire	N° 18061 - Société 3C
Intitulé	Contrat de vente pour le concert de Benoit Dorémus.
Durée initiale et reconduction	Concert le 26 janvier 2019.
Montant du marché	263,75 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18064 - Société SUR L'AIR DE RIEN
Intitulé	Contrat de cession pour le concert "Le Cri du Poilu".
Durée initiale et reconduction	Concert le 10 novembre 2018.
Montant du marché	1 900 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18065 - Société ZD PRODUCTIONS
Intitulé	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle "Le hasard merveilleux" dans le cadre de la journée des droits des femmes.
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 23/03/2019.
Montant du marché	3 441,41 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18066 - Société VLOVAJOB
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Tour du monde des danses urbaines en dix villes".
Durée initiale et reconduction	2 représentations le 19/04/2019.
Montant du marché	1 727,24 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18067 - LA PALPITANTE COMPAGNIE
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Le ballon rouge".
Durée initiale et reconduction	7 représentations du 9 au 12 avril 2019.
Montant du marché	6132,56 € nets (non soumis à la TVA).

N° Marché - Titulaire	N° 18070 - COMPAGNIE BARBES 35
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Crocodiles".
Durée initiale et reconduction	4 représentations : du 14 au 16 février 2019
Montant du marché	7810,11 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 17052 - Société YONNELEC
Intitulé	Fourniture de lampes et luminaires Led.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 11/10/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 0 € H.T. Montant maximum annuel : 60 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17053 - Société NOLLET
Intitulé	Fourniture de fournitures électriques.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 24/10/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 0 € H.T. Montant maximum annuel : 30 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	N° 17054 - Société YONNELEC
Intitulé	Fourniture de blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES).
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 11/10/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Sans montant minimum annuel. Sans montant maximum annuel.

N° Marché - Titulaire	N° 17077 - Société APAVE PARISIENNE
Intitulé	Contrôles des installations électriques, des appareils de levage, des appareils élévateurs et des portes automatiques des bâtiments de la Ville et du SIESCSD, ainsi que des manifestations festives organisées par la Ville.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 20/08/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	8 704,89 € T.T.C en 2018 pour le contrôle réglementaire quadriennal des installations électriques. 8 053,06 € T.T.C par an pour les contrôles périodiques réglementaires des installations électriques. 950,40 € T.T.C par an pour les contrôles périodiques réglementaires des installations gaz. 2 160 € T.T.C pour le contrôle réglementaire quinquennal des appareils de levage et élévateurs pour l'année 2018. 4 194 € TTC par an pour les contrôles périodiques réglementaires des appareils de levage et élévateurs. sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 18 000 € H.T pour les contrôles et vérifications électriques des manifestations festives de la Ville, les contrôles électriques Q19 ainsi que des portes et portails automatiques.

N° Marché - Titulaire	N° 17078 - Société SPORTEST
Intitulé	Contrôles des aires de jeux et des équipements sportifs de la Ville et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Haÿ-les-Roses (SIESCSD).
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 20/08/2018 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	1 872 euros T.T.C par an pour les contrôles annuels de sécurité des aires de jeux et équipements sportifs. 1 596 euros T.T.C par an pour les contrôles principaux avec charges des aires de jeux et équipements sportifs. 1 372,80 euros T.T.C par an pour les contrôles opérationnels visuels et manuels des aires de jeux et équipements sportifs.

### **III - EXERCICE 2018 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES DÉFINITIF 2017 DE LA COMMUNE DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le montant définitif 2017 de 5 804 920 € du Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), se décomposant comme suit :

- fraction Impôts ménage : 3 442 602 € ;
- fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 309 968 € ;
- besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 52 350 €.

Et précise que le crédit en faveur de la commune de Fresnes sera remboursé par l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

### **IV - EXERCICE 2018 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES PROVISOIRE 2018 DE LA COMMUNE DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le montant de 5 890 714 € du Fonds de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2018, se décomposant comme suit :

- Fraction Impôts ménage : 3 483 913 €
- Fraction Dotation Compensation Part Salaire : 2 309 968 €
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme: 41 718 €
- Développement économique : 55 115 €

Et dit que le montant du Fond de compensation des charges territoriales (FCCT) provisoire 2018 de la Commune, décomposé en douzième, servira de base aux mensualités prévisionnelles versées par la Commune à l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

### **V - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT PASSÉ ENTRE VALOPHIS HABITAT ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS Z.A.C DE LA CERISAIE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 4 331 446,00 euros souscrit par la société Valophis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de prêt n° 87380 constitué de quatre lignes de prêts, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

**VI - APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT PASSÉ ENTRE VALOPHIS HABITAT ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS PLUS SIS Z.A.C LA CERISAIE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 4 683 493 euros souscrit par la société Valophis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de prêt n° 87381 constitué de deux lignes de prêts, et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et notamment la convention qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti.

**VII - APPROBATION DU BARÈME DE CLASSEMENT DES FAMILLES À COMPTER DE L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le barème de classement des familles à compter de l'année 2019 comme suit :

Ressources mensuelles du foyer après abattements éventuels		Classement des familles dans les tranches du barème									
N° des tranches	Montant par tranches De ..... à .....	Célibataire	Couple sans enfant	Parent isolé et couple							
				Nombre de personnes à charge							
				1	2	3	4	5	6	7	8
12	Au-delà de 6 517,01 €						7	6	5	4	3
11	5 129,01 - 6 517 €		⑦			7	6	5	4	3	2
10	4 051,01 – 5 129 €				7	6	5	4	3	2	1
9	3 201,01 - 4 051 €			7	6	5	4	3	2	1	
8	2 536,01 - 3 201 €		7	6	5	4	3	2	1		
7	2 054,01 - 2 536 €	7	6	5	4	3	2	1			
6	1 641,01 – 2 054 €	6	5	4	3	2	1				
5	1 343,01 - 1 641 €	5	4	3	2	1					
4	1 079,01 - 1 343 €	4	3	2	1			①			

3	907,01 - 1 079 €	3	2	1							
2	756,01 – 907 €	2	1								
1	Inférieur à 756 €	1									

### **VIII - DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS EFFECTUÉES AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat restant, les demandes de subventions effectuées auprès de la Caisse d'allocations familiales pour un montant maximum de 10 000 euros.

### **IX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE BIÈVRE VAL-DE-MARNE POUR L'ACCÈS AU RESTAURANT COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne pour l'accès au restaurant communal, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

### **X - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2017.

### **XI - APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU DE CHALEUR DE LA VILLE DE FRESNES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le schéma directeur du réseau de chaleur de Fresnes.

### **XII - MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour et 5 abstentions**, de modifier le taux de la taxe d'aménagement applicables à compter du 1er janvier 2019 conformément au plan consultable en mairie et reprend les modalités suivantes :

- Dans le secteur des zones UA, UG, UGa comprenant les O.A.P des secteurs Moulin de Berny, Tuilerie, Centre-Ville et Parc des Sports, délimités sur le plan, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement s'établit à 20%.
- Dans le secteur de la zone UB, délimités sur le plan, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement s'établit à 15%.
- Sur le reste du territoire communal, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est inchangé et s'établit à 5%.

### **XIII - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITE LOCALE DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA POUR L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'approbation du compte-rendu annuel à la collectivité de la Z.A.C Charcot-Zola pour l'exercice 2017.

### **XIV - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITE LOCALE DE LA Z.A.C CERISAIE SUD POUR L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'approbation du compte-rendu annuel à la collectivité de la Z.A.C Cerisaie sud pour l'exercice 2017.

### **XV - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DANS LE CADRE DES PROJETS DE TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à déposer l'ensemble des autorisations nécessaires pour les travaux prévus pour la rénovation du gymnase Périquoi, l'aménagement de deux classes dans l'école Doisneau et la mise en accessibilité et l'aménagement de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville.

### **XVI- APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE D'IMPLANTATION DE TIRANTS EN TRÉFOND DE LA RUE DES FRÈRES LUMIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de constitution d'une servitude d'implantation de tirants sous la rue des Frères Lumières au profit de la société Immobilière 3F et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

### **XVII - PERSONNEL COMMUNAL – AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de modifier le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel de la ville de Fresnes, en modifiant le 12<sup>ème</sup> cycle de travail figurant sur l'avenant n°13 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à le signer.

### **XVIII - PERSONNEL COMMUNAL – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la communication du rapport d'activités des services communaux pour l'année 2017.

### **XIX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'UNION NATIONALE DES JM FRANCE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat conclue entre la commune de Fresnes et l'association des JM France et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.



## XX - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE BAR DE LA GRANGE DÎMIÈRE THÉÂTRE DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs de l'espace bar à compter de ce jour comme suit :

- Eau, café, thé, petit paquet de chips et friandise .....	1,00 €
- Boisson non alcoolisée en verre ou canette, petite portion salée ou sucrée .....	2,00 €
- Soupe, jus exotique ou verre de vin ou canette de bière (de moins de 12,5°) .....	2,50 €
- Boisson alcoolisée (moins de 12,5°) en pression ou grande portion salée ou sucrée .....	3,00 €
- Sandwich .....	4,00 €
- Assiette complète.....	5,00 €

## XXI - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANCAISE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention passée avec la Croix-Rouge Française pour l'accueil à titre gracieux de personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence situé au 2, avenue de la Cerisaie à Fresnes, dans le cadre de ses ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques dans la limite de la capacité d'accueil des ateliers hebdomadaires et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

## XXII - VOEU POUR LE MAINTIEN DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ AU BÉNÉFICE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **25 voix pour et 7 abstentions**, de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin que le dispositif de reversement de la dotation d'intercommunalité au bénéfice des établissements publics territoriaux soit maintenu.

## XXIII - VOEU POUR DÉNONCER LES TENSIONS FINANCIÈRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LES EHPAD ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ET SUR LA QUALITÉ DE SERVICE AUPRÈS DES USAGERS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **28 voix pour et 5 abstentions**, de demander aux pouvoirs publics de prendre toute la mesure de la gravité de la situation et de mettre en œuvre les dispositions et le financement nécessaires à une prise en charge efficace de la dépendance.

**La séance est levée à vingt-deux heures**

Fresnes, le 19 NOV 2018

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,  
Marie CHAVANON



*Marie Chavanon*

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 20 décembre 2018

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

#### **Etaient présents :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte (à partir du point 6), Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter (à partir du point 9), M. Georges Kibong-Amira (à partir du point 6), M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

#### **Etaient représentés :**

M. Josselin Aubry représenté par Mme Perthuis  
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Evelyne Fournier  
M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala  
Mme Tiphaine Husson représentée par M. Régis Oberhauser  
Mme Joanna Daquo représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau  
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Bernard Quéau

#### **Etaient absents :**

M. Jean-Jacques Bridey  
M. Philippe Lecomte (jusqu'au point 5)  
M. Didier Rychter (jusqu'au point 8)  
M. Georges Kibong-Amira (jusqu'au point 5)  
Mme Sandrine Aubert  
Mme Camille Dubarry-Barbe

---

Madame Evelyne Fournier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

**I - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
08/11/18	2018-172	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara afin d'organiser des activités sportives durant l'année 2018-2019	MJC	x
08/11/18	2018-173	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n° 5025) et une aire de stationnement (lot n°5045) sis 12-14 avenue de la Paix et 5-13, avenue de Stalingrad	x	x
08/11/18	2018-174	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 21, rue Roger Salengro	x	x
09/11/18	2018-175	Passation d'une convention pour la mise à disposition du Gymnase de la Paix afin d'organiser des activités sportives et de compétitions durant l'année 2018-2019	Association Open Street	x
09/11/18	2018-176	Passation d'une convention de mise à disposition du Gymnase Charcot afin d'organiser des compétitions de tirs à l'arc le 16 janvier 2019 et le 10 avril 2019	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	x
15/11/18	2018-177	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, allée du Puits	x	x
15/11/18	2018-178	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue des Glacières	x	x
13/11/18	2018-179	Approbation de la convention de mise à disposition de l'atelier de l'Ecole d'Arts pour une pratique artistique en relation avec le domaine de la bande dessinée et du Manga	Atelier Projet Manga	x
15/11/18	2018-180	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 47, boulevard Jean Jaurès	x	x
15/11/18	2018-181	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 27, rue de la Terrasse	x	x
15/11/18	2018-182	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 31, rue de la Terrasse	x	x
15/10/18	2018-183	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°41), une cave (lot n°112) et une annexe (lot n°682) sis 27 bis, rue Maurice Ténine	x	x
15/11/18	2018-184	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°12) et un emplacement de voiture (lot n°77) sis 1 et 1 bis, rue Jean Moulin	x	x
15/11/18	2018-185	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°11003) et un débarras (lot n°11017) sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc, avenue Edouard Herriot et 16 rue Henri Barbusse	x	x
19/11/18	2018-186	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°5001), et une aire de stationnement sis 12-14, avenue de la Paix et 5-13 avenue de Stalingrad	x	x

19/11/18	2018-187	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°2), une cave (lot n°29), un séchoir (lot n°44) et un emplacement de voiture sis 29, rue du Regard (lot n°158)	x	x
23/11/18	2018-188	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art pour une pratique artistique en relation avec le domaine de la photographie le 1er et 8 décembre 2018 de 9h30 à 16h30	Etablissement Public Territorial	x
29/11/18	2018-189	Contrat de cession d'un spectacle passée avec la bibliothèque municipale le 12 décembre 2018 à 10h30	Compagnie l'Étoffe des Rêves	850 €
30/11/18	2018-190	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 53, boulevard Jean Jaurès	x	x
30/11/18	2018-191	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement en duplex (lot n°2) et une cave (lot n°4) sis 4, rue de la Terrasse	x	x
30/11/18	2018-192	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement sis 14, rue Emile Zola	M. et Mme BOUCHERIE	400€ /mois

## II - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 18012 - Société BARTOLO
Intitulé	Travaux de mise en conformité de 6 bâtiments communaux à la norme accessibilité handicap.
Durée initiale et reconduction	De la date de réception de la notification, le 19/11/2018, jusqu'à la date de réception des travaux pour le dernier chantier.
Montant du marché	Montant forfaitaire total de 32 512,74 euros H.T, soit 39 015,29 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18033 - Société SATP (Société Auxiliaire de Travaux)
Intitulé	Travaux de réfection et mise aux normes PMR des voiries et allées du cimetière communal.
Durée initiale et reconduction	De la date de réception de sa notification, le 13/11/2018, et chaque tranche commencera après notification par ordre de service de la maîtrise d'ouvrage.
Montant du marché	Montant forfaitaire total de 181 299,46 euros HT, soit 217 559,35 euros T.T.C (tranche ferme + tranche conditionnelle 1). Partie à bons de commande : sans montant minimum / montant maximum 50 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18045 - Société CEBAT
Intitulé	Travaux de réfection de la toiture terrasse du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Du 30/10/2018 jusqu'à la réception finale des travaux (fin premier trimestre 2019).
Montant du marché	200 086,46 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18055 - Société CLIM'SERVICES.
Intitulé	Travaux de rénovation des installations secondaires de chauffage, ECS et de ventilation du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Du 30/10/2018 jusqu'à la réception finale des travaux (fin premier trimestre 2019).
Montant du marché	338 419,44 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18063 - Société ISO-TOP Etanchéité
Intitulé	Travaux de réfection de la façade vitrée du gymnase Pierre Périquoi - installation d'une façade type danpalon.
Durée initiale et reconduction	Du 30/10/2018 jusqu'à la réception finale des travaux (fin premier trimestre 2019).
Montant du marché	104 572,17 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18069 - Association Connaissance de l'art contemporain
Intitulé	3 conférences sur l'histoire de l'art et l'art contemporain.
Durée initiale et reconduction	Conférences les 10 octobre 2018 - 13 février 2019 et 17 avril 2019.
Montant du marché	1 482 € H.T. association non assujettie à la TVA.

N° Marché - Titulaire	N° 18071 - Société VFF Assistance
Intitulé	Contrat de maintenance matériel de terminaux de paiement - Assistance téléphonique et entretien-réparation des matériels (Sces affaires scolaires, CMS, Grange Dimière, Sce Sports).
Durée initiale et reconduction	Du 01/01/2019 au 31/12/2019 - Renouvelable 2 fois.
Montant du marché	822 € T.T.C / an.

N° Marché - Titulaire	N° 18072 - Société VFF Assistance
Intitulé	Contrat abonnement monétique IP pour service des sports.
Durée initiale et reconduction	Du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Montant du marché	10 € / mois forfait pour 500 appels maximum puis 3 € par tranche supplémentaire de 250 appels.

N° Marché - Titulaire	N° 18073 - Société VFF Assistance
Intitulé	Contrat abonnement monétique IP pour Grange Dimière et service des Sports.
Durée initiale et reconduction	Du 01/01/2019 au 31/12/2021.
Montant du marché	10 € / mois forfait pour 500 appels maximum puis 3 € par tranche supplémentaire de 250 appels.

N° Marché - Titulaire	N° 18074 - Association "LES INSTANTS VOLES"
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Journal intime d'une opinion"
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 08/12/2018
Montant du marché	900 € H.T. association non assujettie à la TVA

N° Marché - Titulaire	N°18075 - Société LA FAMILIA
Intitulé	Contrat de cession du concert "ALEXIS HK".
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 26/01/2019.
Montant du marché	5 486 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18076 - THEATRALES CHARLES DULLIN et TOUT UN CIEL
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Mon Amour Fou" dans le cadre des théâtrales Charles Dullin.
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 14/12/2018.
Montant du marché	1 579,12 € T.T.C + reversement 1/2 recette après représentation.

N° Marché - Titulaire	N° 18077 - Société ORANGE NEOCLES
Intitulé	Service de communications électroniques de type infrastructure, plateforme et poste de travail en nuage (IAAS, PAAS, DAAS) - Groupement de commandes via le SIPPEREC.
Durée initiale et reconduction	Du 06/05/2015 au 31/12/2018.
Montant du marché	120 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18078 - Association MOQUETTE PRODUCTION
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Mange Tes Ronces : 18 &"
Durée initiale et reconduction	3 représentations les 18 et 19 janvier 2019.
Montant du marché	5 171,20 € H.T. association non assujettie à la TVA.

N° Marché - Titulaire	N° 18079 - Société ORANGE APPLICATIONS FOR BUSINESS
Intitulé	Contrat de mise en œuvre d'un environnement de gestion de la relation citoyen - Groupement de commandes via le SIPPEREC - Lot 1 - Service d'accueil et de gestion de la relation avec les usagers.
Durée initiale et reconduction	Du 25/04/2017 au 24/04/2020
Montant du marché	Mise en œuvre de la solution : 71 620,80 euros T.T.C. Maintenance pour la 2ème année : 14 022 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18080 - Association KLAKSON
Intitulé	Contrat de cession du spectacle "Gabriel Saglio et les vieilles pies"
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 15 juin 2019.
Montant du marché	2 848,50 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18081 - Société ORANGE S.A.
Intitulé	Service de communications électroniques : Téléphonie mobile - Groupement de commandes via le SIPPEREC.
Durée initiale et reconduction	Du 03/07/2015 au 31/12/2018.
Montant du marché	55 824 € T.T.C.

### **III - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAMPUS LÉO LAGRANGE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'association Campus Léo Lagrange pour la certification des stagiaires en formation au sein de l'Ecole Municipale des Sports et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

#### **IV - CLASSES DE DÉCOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les participations des familles à compter de l'année scolaire 2018- 2019, comme suit :

TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES (5 jours)
7	265,00 €
6	228,50 €
5	181,00 €
4	132,50 €
3	97,00 €
2	69,00 €
1	53,50 €

Et de dire que, pour les enfants résidants hors Fresnes et scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS), après calcul du quotient familial, celui-ci est appliqué à la famille et, le cas échéant le différentiel par rapport à la tranche 7 est facturé à la collectivité de résidence desdits enfants.

#### **V - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SUD DE LA CARTE SCOLAIRE ET SUPPRESSION DE DEUX ZONES FLOTTANTES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 24 voix pour et 5 abstentions**, d'approuver les modifications de la carte scolaire à compter de la rentrée 2018/2019 comme suit :

- suppression des deux zones flottantes du périmètre sud de la carte scolaire desservant d'une part, les groupes scolaires Théodore Monod/Coquelicots, Robert Doisneau/Capucines et, d'autre part, l'école primaire Barbara et le groupe scolaire Louis Pasteur/Emile Roux/Blancs Bouleaux ;

- Les rues concernées ci-dessous sont affectées au groupe scolaire Robert Doisneau/Capucines : allée de la Butte Fleurie ; avenue du Parc des Sports, n° 17 et 19 ainsi que n° 14 à 28 ; boulevard Jean Jaurès, n° 1 ; place de l'Eglise ; place Pierre et Marie Curie ; résidence des Gémeaux ; rue Auguste Daix, numéros impairs ; rue Maurice Ténine, numéros impairs de 15 à 25 et numéros pairs de 4 à 30 ; rue de la Tour aux Chartiers ; rue de Wissous ; voie des Martyrs.

- Les rues concernées ci-dessous sont affectées au groupe scolaire Louis Pasteur/Emile Roux/Blancs Bouleaux : avenue de la République, numéros pairs de 32 à 54 ; résidence du Val de Bièvre.

#### **VI - EXERCICE 2019 - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2019 au Centre communal d'action sociale, à l'association amicale sportive de Fresnes, à la Maison des jeunes et de la culture, à l'association Vallée aux Renards Animation, à l'amicale du personnel des services municipaux, à l'association Fresnes Service, à l'association Fresnoise d'aide à domicile aux retraités, et à l'association chœur Arthur Honegger, dès le mois de janvier 2019

#### **VII - EXERCICE 2018 – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur des créances qui représentent des recouvrements dus par divers créanciers ou diverses écritures non régularisées pour les années comprises entre 2007 et 2016 pour un montant total de 29 331,15 euros.

### **VIII - EXERCICE 2018 – RESTES À RECOURER – CRÉANCES ÉTEINTES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de mandater 30 créances qui ne peuvent être recouvrées et qui sont rattachés aux exercices 2004 à 2017, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 7 909,27 euros.

### **IX - EXERCICE 2019 – AUTORISATION PRÉALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du BP 2019 sur la base des futures affectations présentées pour un montant total de 295 300 euros.

### **X - APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES MÉTROPOLITAINE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 3 octobre 2018.

### **XI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par 17 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions, d'émettre un avis défavorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail relevant de la branche « alimentation générale » les dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 et des commerces de détail relevant de la branche « automobile » les dimanches 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 13 octobre 2019.

### **XII - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE POUR L'EXERCICE 2017**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2017.

### **XIII - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION POUR L'EXERCICE 2017**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication pour l'année 2017.

### **XIV - ADHÉSION DE LA VILLE À LA CENTRALE D'ACHAT « SIPP'n'CO »**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat SIPP'n'CO et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion.



#### **XV - PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 15 NOVEMBRE 2018**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2018 de la commission consultative des services publics locaux.

#### **XVI - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2017 RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la commune de Fresnes et émet les remarques suivantes :

- Le délégataire est enjoint à mettre en place les outils de transmission continue des données sur le taux d'EnR à l'autorité délégante ;
- Le délégataire est enjoint à mettre en œuvre toutes les mesures techniques nécessaires, notamment la mise en place d'un système de supervision permettant d'accéder et de visualiser en temps réel les paramètres de l'ensemble de l'appareil de production et de distribution, ainsi que leur stockage, pour que l'exploitation du réseau de chaleur se fasse en cohérence avec les objectifs du service public, à savoir de diminuer la pollution en ville, de lutter contre la précarité énergétique pour limiter l'impact de l'activité humaine sur la santé ;
- Le délégataire est enjoint à limiter l'utilisation des chaufferies gaz décentralisées pour favoriser les outils centralisés et valoriser au mieux la part EnR ;
- Le délégataire est invité à entamer des discussions avec le centre pénitentiaire pour une amélioration du fonctionnement de leur réseau secondaire.

#### **XVII - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉLUS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES POUR L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 6 voix pour, 6 voix contre et 19 abstentions**, d'approuver le rapport des élus membres du Conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour l'exercice 2017.

*Nb : en cas d'égalité des voix, la voix du Maire est également prépondérante, Mme la Maire ayant voté pour, le rapport est approuvé.*

#### **XVIII - ACQUISITION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE, D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SOUS-STATION DE CHAUFFAGE URBAIN DANS LE PROGRAMME IMMOBILIER SITUÉ 25-29 RUE DES FRÈRES LUMIERE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition des lots de volume à bâtir et des marchés de travaux qui leur sont associés suivants : un volume à bâtir destiné à contenir une structure multi accueil pour la petite enfance et un marché de travaux négocié attribué à Immobilière 3F en vue de la réalisation de l'équipement au prix de 1 432 335,13 euros T.T.C ; un volume à bâtir destiné à contenir un gymnase et un marché de travaux négocié attribué à Immobilière 3F en vue de la réalisation de l'équipement au prix de 881 437,99 euros T.T.C ; un volume à bâtir destiné à contenir un local de sous station de chauffage urbain, nécessaire aux équipements publics, et un marché de travaux négocié attribué à Immobilière 3F en vue de la réalisation de l'équipement au prix de 28 000 euros T.T.C et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à les signer.

**XIX - AVIS SUR L'AVENANT N°8 AU TRAITÉ DE CONCESSION DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA CONCLU ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES ET APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de donner un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°8 au traité de concession conclu avec la SEMAF pour la réalisation de la Z.A.C Charcot-Zola par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, d'approuver la convention de subvention tripartite entre la Commune de Fresnes, la SEMAF et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre portant contribution financière de la Ville au programme d'équipements publics et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de subvention et tout acte annexe à intervenir.

**XX - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES ESPACES PUBLICS DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention de gestion des espaces publics de la Z.A.C Charcot-Zola et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XXI - APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À COMPTER DE L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver les tarifs d'occupation du domaine public communal à compter de l'année 2019 comme suit :

<b>TARIFS CHANTIER</b>			
<b>Intitulé du tarif</b>	<b>Unité de calcul</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Montant</b>
Emprise de chantier sur la voie publique	M <sup>2</sup>	Jour	1 €
Base de vie	M <sup>2</sup>	Mois	31 €
Installation de palissades et d'échafaudages	Mètre linéaire	Mois	12,50 €
Installation de palissades et d'échafaudages pour un projet comprenant la création de logements sociaux	Mètre linéaire	Mois	6,50 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons....)	M <sup>2</sup>	A la création	140 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons....) pour un projet comprenant la création de logements sociaux	M <sup>2</sup>	A la création	70,50 €
Stationnement d'engins de chantier	unité	Jour	42 €
Installation de bulles de vente	M <sup>2</sup>	Mois	34,50 €
Installation de panneaux publicitaires	Mètre linéaire	Mois	34,50 €

<b>TARIFS VOIRIE</b>			
<b>Intitulé du tarif</b>	<b>Unité de calcul</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Montant</b>
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement	2 emplacements	Jour	21 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire	1 emplacement	Jour	10,50 €
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine	2 emplacements	Jour	10,50 €

engagée par un bailleur social			
Réservation d'1 emplacement supplémentaire pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	1 emplacement	Jour	5,50 €
Entrée charretière	Mètre linéaire	A la création	17 €
Containers, bennes	Unité	Jour	21 €

TARIFS COMMERCE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Terrasses	M <sup>2</sup>	An	52,50 €
Extensions de commerces sur trottoir	unité	An	26 €
Etalages commerciaux	M <sup>2</sup>	An	62,50 €
Commerces ambulants	1 installation / semaine	An	907 €
Commerces ambulants	2 installations / semaine	An	1 823 €
Commerces ambulants	3 installations / semaine	An	2 597 €
Commerces ambulants	4 installations et plus / semaine	An	3 246,50 €

TARIFS EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Cirques	Forfait	Jour	156 €
Installations foraines	M <sup>2</sup>	Jour	130 €
Emplacement de ventes au déballage (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	11 €
Emplacement de ventes au déballage organisé par un conseil de quartier (brocante, vide-grenier, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	5,50 €
Emplacement pour les manifestations marchés éphémères et marché de Noël	Mètre linéaire	Jour	22 €
Marionnettes	Forfait	Jour	67 €

TARIFS SPECIFIQUES			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Local RATP	M <sup>2</sup>	Mois	7 €
Tournage film	Forfait	Demi-journée	394 €

## XXII - APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL À COMPTER DE L'ANNÉE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs du restaurant communal à compter de l'année 2019 comme suit :

DESCRIPTION	TARIF 2019
Tarif de base	7,91 €
Agent communal, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430	2,86 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540	3,69 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540	4,61 €
Enfant mineur du personnel communal et conseillers municipaux	4,61 €
Conjoint et enfant majeur des agents municipaux, invité, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués	7,91 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430 (complément de 5,07 euros versé par l'EPT)	2,84 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540 (complément de 4,25 euros versé par l'EPT)	3,66 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement supérieur à 540 (complément de 3,34 euros versé par l'EPT)	4,57 €
Agent départemental de l'espace départemental des solidarités de Fresnes (complément de 3,45 euros versé par le département du Val-de-Marne)	4,46 €
Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 480 (participation de 2,70 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et subvention de 1,24 euros)	3,97 €
Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 480 (participation de 2,70 euros versé par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)	5,21 €
Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne	2,86 €
Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	2,86 €
Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Villejuif	2,86 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	2,86 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	3,69 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	4,61 €
Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	4,61 €
Boisson en sus	0,68 €

### **XXIII - APPROBATION DES REDEVANCES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET DES TAXES FUNÉRAIRES À COMPTER DE L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver les tarifs des concessions funéraires et des taxes funéraires à compter de l'année 2019 comme suit :

#### Taxes funéraires

taxe d'inhumation .....	55,00 €
taxe de convoi.....	69,00 €
taxe de dispersion de cendres .....	55,00 €

taxe de caveau provisoire (premier mois) .....	51,50 €
par jour supplémentaire .....	3,60 €
<u>Concessions de terrain</u>	
concession décennale pour enfant .....	101,00 €
concession trentenaire pour enfant .....	439,00 €
concession cinquanteenaire pour enfant.....	1 050,00 €
concession décennale .....	225,00 €
concession trentenaire .....	905,00 €
concession cinquanteenaire .....	2 164,00 €
<u>Concessions de cases de columbarium</u>	
concession décennale .....	424,00 €
concession trentenaire .....	1 061,00 €

#### **XXIV - APPROBATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHÉS NORD ET SUD À COMPTER DE L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des droits de place à partir de l'année 2019 définis comme suit :

Pour le marché de l'avenue Paul Vaillant Couturier :

A couvert :

. première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau .....	2,55 €
. seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau .....	3,42 €
. progression par place supplémentaire .....	0,70 €

A découvert :

. mètre linéaire, sans matériel .....	1,25 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

. table supplémentaire ou de retour .....	0,85 €
. place d'angle .....	1,25 €
. droit de déchargement par véhicule .....	0,85 €

Pour le marché de la rue Hélène Boucher :

A couvert :

. première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau .....	2,35 €
. seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteau .....	3,11 €
. progression par place supplémentaire .....	0,65 €

A découvert :

. mètre linéaire, sans matériel .....	1,15 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

. table supplémentaire ou de retour .....	0,78 €
. place d'angle .....	1,15 €
. droit de déchargement par véhicule .....	0,78 €
. taxe additionnelle de promotion .....	2,35 €

#### **XXV - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES À COMPTER DE L'ANNÉE 2019**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des locations de salles municipales à partir de l'année 2019 définis comme suit :

Personnes morales de droit privé, sauf associations fresnoises à but non lucratif :

salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier .....	124,00 €
salle polyvalente de la maison de quartier Aimé Césaire .....	195,00 €
salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier .....	195,00 €
Grange dimière de la ferme de Cottinville.....	413,00 €

La location d'un grand gymnase ne pouvant être qu'exceptionnelle, fera l'objet d'un tarif spécial approuvé par délibération.

Particuliers fresnois à l'occasion de fêtes à caractère familiale :

salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier .....	272,00 €
--	----------

Le montant du dépôt de garantie dans les cas prévus dans le règlement d'utilisation des salles municipales et dont les modalités de restitution sont fixées dans celui-ci, reste fixé à 250 euros.

Le tarif pour le personnel communal et les agents retraités de la ville est fixé à 50% du tarif applicable aux particuliers fresnois soit 136 euros. Le dépôt de garantie de 250 euros leur est également appliqué.

## **XXVI - JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES LE PANORAMA - TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs H.T des insertions publicitaires comme suit :

Nombre de parutions	Format de page				
	1/8 <sup>e</sup> page	1/4 page	1/2 page	1 page	4 <sup>e</sup> de couverture
1	236,00	418,50	772,00	1 465,00	1 538,00
3	639,00	1 131,00	2 085,00	3 957,00	4 152,00
5	885,00	1 570,00	2 895,00	5 495,00	5 767,50

## **XXVII - PERSONNEL COMMUNAL- APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Ville et le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Île-de-France pour lui confier la surveillance médicale de son personnel au service de médecine préventive, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

## **XXVIII - PERSONNEL COMMUNAL- APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE SERVICE ERGONOMIE ET INGÉNIERIE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Ville et le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Île-de-France pour lui confier des missions d'inspection et de conseil en prévention des risques professionnels au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

**XXIX - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE LA MISSION LOCALE BIÈVRE VAL-DE-MARNE**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de l'association de la Mission Locale Bièvre Val-de-Marne.

**XXX - VŒU CONTRE LES EXPÉRIMENTATIONS VISANT À FUSIONNER LES MISSIONS LOCALES AVEC PÔLE EMPLOI**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 25 voix pour et 6 abstentions**, de demander au gouvernement de renoncer à l'idée d'expérimentation de la fusion des Missions locales avec Pôle emploi parce que l'aide aux jeunes ne peut être bradée et que les crédits de fonctionnement des Missions locales soient maintenus par l'Etat à hauteur de 206 millions d'euros, le transfert de charges ne pouvant pas incomber aux seules collectivités locales qui ne pourraient pas d'ailleurs les assumer.

**La séance est levée à vingt et une heure et trente-sept minutes.**

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Fresnes, le 26 DEC 2018

La Maire,  
Marie CHAVANON  
*(Marie Chavanon)*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*